**AVANT-PROJET DE PLAN D’ACTION POUR L’AFRIQUE 2012-2017**

*Préparé par le Secrétariat PNUE/AEWA*

Le développement d’un avant-projet de Plan d’action (PA) pour la conservation desoiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique constituait une des principales recommandations de la Résolution 4.9 de l’Initiative africaine[[1]](#footnote-1).

Grâce à une contribution volontaire du Gouvernement français, le Secrétariat a pu recruter une Coordinatrice pour la mise en œuvre de l’Initiative africaine et développer ainsi un premier avant-projet de Plan d’action pour l’Afrique (Avant-projet 1). Ce document préliminaire a été élaboré suite à une évaluation des besoins et problèmes relatifs à la conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique, menée en 2010 et reposant sur une synthèse des informations et travaux existants fournis par l’AEWA et ses partenaires.

Le Plan stratégique de l’AEWA 2009-2017[[2]](#footnote-2) a été utilisé comme document cadre pour le développement de cette version préliminaire du PA pour l’Afrique, afin que celui-ci serve de ligne directrice opérationnelle pour la mise en œuvre du Plan stratégique en Afrique, tout en s’intégrant dans la hiérarchie existante des documents orientant la mise en œuvre de l’AEWA.

Ce premier document préliminaire a été mis en ligne sur l’espace de travail du Comité technique (CT) de l’AEWA afin de recueillir les commentaires et conseils des membres du CT. Une version révisée du document (Avant-projet 2), préparée par le Secrétariat et prenant en compte les commentaires reçus, a été discutée lors de la 10ème réunion du CT (CT10) qui s’est tenue du 12 au 16 septembre 2011 à Naivasha, Kenya. Suivant les recommandations et les conseils du CT10, un questionnaire a été élaboré par le Secrétariat afin de recueillir les réponses aux questions clés soulevées pendant la réunion, et afin d’obtenir une plus forte participation des Parties africaines et autres acteurs dans le développement de l’Avant-projet 2.

Avant de réaliser cette enquête, la Coordinatrice de l’Initiative africaine a rencontré les Points focaux nationaux de l’AEWA et contacté des représentants de certaines Parties africaines et d’États non-Parties pour les informer du développement de l’avant-projet de PA pour l’Afrique et pour encourager leur contribution au développement de ce document. Ces échanges ont pris place dans le cadre de la réunion préparatoire de la COP11 de la Convention de Ramsar[[3]](#footnote-3) (du 3 au 8 octobre 2011, impliquant les pays suivants : Kenya, Sénégal, Ouganda, Maroc, Comores, Namibie, Burkina Faso) et de la réunion préparatoire[[4]](#footnote-4) de la COP10 de la CMS et de la MOP5 de l’AEWA (du 26 au 28 octobre 2011, impliquant les pays suivants : Benin, Djibouti, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Niger, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Togo, Tunisie, Ouganda et la République-Unie de Tanzanie).

Le 3 novembre 2011, le questionnaire a été envoyé aux Parties africaines, à certaines Parties donatrices non-africaines et à des organisations partenaires clés travaillant en Afrique (voir pièce jointe I pour le questionnaire), accompagné d’une nouvelle version du PA (Avant-projet 3) prenant en compte les commentaires issus de la réunion du CT10 de l’AEWA. Le Secrétariat a approché de manière proactive les Parties africaines, des Parties donatrices non-africaines et des organisations partenaires pour solliciter leur participation à l’enquête et aux commentaires de l’Avant-projet 3. Après analyse des résultats du questionnaire (voir pièce jointe II), le besoin d’une participation supplémentaire des Parties africaines et des autres acteurs s’est révélé encore plus évident. Afin de répondre à cette nécessité, le Secrétariat a décidé d’organiser les 12 et 13 mai 2012 un atelier régional africain de préparation à la MOP5 de l’AEWA, à La Rochelle, France, afin de renforcer la participation des Parties africaines au développement du projet de Plan d'action pour l'Afrique. L'organisation de cet atelier est rendue possible grâce à une contribution volontaire de l'Accord de coopération stratégique (SCA) de l’ENRTP[[5]](#footnote-5) conclu entre la Direction générale pour l'Environnement de la Commission européenne et le PNUE.

La version actuelle de l’avant-projet de PA pour l’Afrique (Avant-projet 3), jointe à cette note en pièce jointe III, est la deuxième révision de l’avant-projet préliminaire, qui reflète les contributions fournies avant et pendant la réunion du CT10.

Une troisième révision (Avant-projet 4) prenant en compte les commentaires issus du questionnaire et de consultations complémentaires des Parties africaines et autres acteurs, sera élaborée avant l’atelier pré-MOP5 par un expert indépendant mandaté par le Secrétariat pour apporter son soutien à l’organisation et la facilitation de cet atelier régional ainsi qu’au développement de l’avant-projet de PA pour l’Afrique.

L’expert indépendant, en collaboration avec le Secrétariat, intègrera les résultats de l’atelier pré-MOP5 dans l’avant-projet final de PA pour l’Afrique (Avant-projet 5), qui sera présenté à la 5ème session de la Réunion des Parties à l’AEWA.

Il est donc expressément demandé aux Parties à l’AEWA et aux partenaires de considérer le présent document comme un document d’information provisoire, dans l’attente de l’Avant-projet 5 qui sera diffusé juste avant la 5ème session de la Réunion des Parties, en tant que résultat de l’atelier régional africain pré-MOP5.

**Pièce Jointe I**

**Questionnaire relatif au processus de consultation pour**

**l’avant-projet de Plan d’action pour l’Afrique**

**Parties contractantes africaines**

Les parties contractantes à l’AEWA ont adopté « l'Initiative africaine » afin de renforcer la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique. Une partie de cette initiative consiste à développer un « Plan d’action pour l’Afrique » destiné à la 5ème Réunion des Parties (MOP5) en mai 2012 à La Rochelle, France.

Grâce au financement du Gouvernement français, le Secrétariat PNUE/AEWA a recruté une administratrice chargée de coordonner la mise en œuvre de l’Initiative africaine et d’élaborer un avant-projet du Plan d’action pour l’Afrique.

Afin de développer un Plan d’action signifiant pour la région, il est important de consulter les parties contractantes à l'AEWA, en particulier les parties africaines. L’avant-projet actuel a été discuté lors de la dernière réunion du Comité technique et peut désormais être consulté par les parties africaines, d’autres parties contractantes à l'AEWA et ses organisations partenaires.

L’avant-projet se sert des informations existantes et des travaux effectués par l’AEWA et d’autres organisations, tels que le projet Wings Over Wetlands, des rapports sur l’état de conservation, des rapports nationaux et des études internationales de l’AEWA. Son objectif est d’établir des lignes directrices opérationnelles contribuant à la mise en œuvre en Afrique du Plan stratégique 2009-2017 de l’AEWA. Par conséquent, le Plan stratégique sert de cadre à l’avant-projet en vue de l’aligner sur la hiérarchie existante des documents qui guident la mise en œuvre de l’Accord.

Lors de l’examen de cet avant-projet de Plan d’action, l’emploi du Plan stratégique comme cadre pour le Plan d’action pour l’Afrique a été discuté par le Comité technique de l’AEWA.

Afin de faciliter le processus de consultation et votre contribution à cet avant-projet, le Secrétariat de l’AEWA – en étroite collaboration avec le Comité technique de l’AEWA – a élaboré un questionnaire. Outre le questionnaire, n’hésitez pas à nous faire parvenir vos observations ou propositions au sujet du plan d’action pour l’Afrique.

Merci de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous et de les transférer, ainsi que d’autres commentaires et suggestions, au Secrétariat de l’AEWA par courriel/fax/voie postale. **Veuillez répondre avant le 11 décembre 2011.** Merci d’avance.

Courriel: aewa@unep.de

Fax: (+49) 228 815 2450

Adresse postale: Secrétariat PNUE/AEWA

 Campus des Nations Unies

Hermann-Ehlers-Str. 10

53113 Bonn

Allemagne

1. Considérez-vous le Plan stratégique 2009-2017 de l’AEWA comme un cadre/document de référence approprié pour le développement et la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique?

[ ]  Oui [ ]  Non

Dans la négative, auriez-vous une option alternative à proposer et si oui, veuillez la décrire?

Veuillez fournir tout commentaire/toute proposition supplémentaire sur le cadre approprié pour le développement et la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique:

1. Tenant compte des actions proposées pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans l’avant-projet du Plan d’action pour l’Afrique, veuillez indiquer:
* Des actions que vous jugez comme étant d’importance limitée pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans votre pays:
* D’éventuelles actions/questions additionnelles importantes pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans votre pays devant figurer dans le Plan d’action pour l’Afrique:
* Des révisions des actions/activités proposées dans l'avant-projet du plan d'action pour l’Afrique afin de les rendre plus pertinentes pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans votre pays:
* Des révisions de l’ordre des priorités suggéré pour les actions/activités proposées dans l'avant-projet du Plan d'action pour l’Afrique, conformément aux besoins et priorités de votre pays:
1. Le Secrétariat de l’AEWA devrait-il coordonner la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique?

[ ] Oui [ ] Non

Dans la négative, veuillez proposer un autre/d’autres mécanisme/s de coordination approprié/s:

Veuillez fournir toute information/proposition/observation supplémentaire concernant la coordination de la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique:

1. Considérez-vous qu’un comité de pilotage serait nécessaire spécifiquement pour superviser la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique?

[ ]  Oui [ ]  Non

Dans la négative, veuillez proposer et décrire un mécanisme alternatif pour la supervision de la mise en œuvre du plan d’action pour l’Afrique qui prend en compte des processus et organes déjà en place au sein de l’AEWA (Comité technique, Comité permanent, etc.):

1. Veuillez fournir le titre complet et les coordonnées des programmes/projets nationaux pertinents dans votre pays susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique:
2. Recommanderiez-vous une consultation et l’éventuelle adoption de l’avant-projet du Plan d’action pour l’Afrique par votre commission économique régionale (telle que SADC, CEDEAO, CEMAC, etc.)?

[ ]  Oui [ ]  Non

Veuillez fournir toute information/proposition/observation supplémentaire concernant votre point de vue sur la consultation et/ou l’adoption du Plan d’action pour l’Afrique par votre commission économique régionale :

**Questionnaire relatif au processus de consultation pour**

**l’avant-projet de Plan d’action pour l’Afrique**

**Autres parties à l’AEWA et organisations partenaires**

Les parties contractantes à l’AEWA ont adopté « l'Initiative africaine » afin de renforcer la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique. Une partie de cette initiative consiste à développer un « Plan d’action pour l’Afrique » destiné à la 5ème Réunion des Parties (MOP5) en mai 2012 à La Rochelle, France.

Grâce au financement du Gouvernement français, le Secrétariat PNUE/AEWA a recruté une administratrice chargée de coordonner la mise en œuvre de l’Initiative africaine et d’élaborer un avant-projet du Plan d’action pour l’Afrique.

Afin de développer un Plan d’action signifiant pour la région, il est important de consulter les parties contractantes à l'AEWA, en particulier les parties africaines. L’avant-projet actuel a été discuté lors de la dernière réunion du Comité technique et peut désormais être consulté par les parties africaines, d’autres parties contractantes à l'AEWA et ses organisations partenaires.

L’avant-projet se sert des informations existantes et des travaux effectués par l’AEWA et d’autres organisations, tels que le projet Wings Over Wetlands, des rapports sur l’état de conservation, des rapports nationaux et des études internationales de l’AEWA. Son objectif est d’établir des lignes directrices opérationnelles contribuant à la mise en œuvre en Afrique du Plan stratégique 2009-2017 de l’AEWA. Par conséquent, le Plan stratégique sert de cadre à l’avant-projet en vue de l’aligner sur la hiérarchie existante des documents qui guident la mise en œuvre de l’Accord.

Lors de l’examen de cet avant-projet de Plan d’action, l’emploi du Plan stratégique comme cadre pour le Plan d’action pour l’Afrique a été discuté par le Comité technique de l’AEWA.

Afin de faciliter le processus de consultation et votre contribution à cet avant-projet, le Secrétariat PNUE/AEWA – en étroite collaboration avec le Comité technique de l’AEWA – a élaboré un questionnaire. Outre le questionnaire, n’hésitez pas à nous faire parvenir vos observations ou propositions au sujet du plan d’action pour l’Afrique.

Merci de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous et de les transférer, ainsi que d’autres commentaires et suggestions, au Secrétariat par courriel/fax/voie postale. **Veuillez répondre avant le 11 décembre 2011.** Merci d’avance.

Courriel: aewa@unep.de

Fax: (+49) 228 815 2450

Adresse postale: Secrétariat PNUE/AEWA

 Campus des Nations Unies

Hermann-Ehlers-Str. 10

53113 Bonn

Allemagne

1. Considérez-vous le Plan stratégique 2009-2017 de l’AEWA comme un cadre/document de référence approprié pour le développement et la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique?

[ ]  Oui [ ]  Non

Dans la négative, auriez-vous une option alternative à proposer et si oui, veuillez la décrire?

Veuillez fournir tout commentaire/toute proposition supplémentaire sur le cadre approprié pour le développement et la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique:

1. Tenant compte des actions proposées pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans l’avant-projet du Plan d’action pour l’Afrique, veuillez indiquer:
* Des actions que vous jugez comme étant d’importance limitée pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans la région africaine:
* D’éventuelles actions/questions additionnelles importantes pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans la région devant figurer dans le Plan d’action pour l’Afrique:
* Des révisions des actions/activités proposées dans l'avant-projet du Plan d'action pour l’Afrique afin de les rendre plus pertinentes pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique:
* Des révisions des actions/activités proposées dans l'avant-projet du Plan d'action pour l’Afrique afin de les rendre plus pertinentes pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique:
1. Le Secrétariat PNUE/AEWA devrait-il coordonner la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique?

[ ] Oui [ ] Non

Dans la négative, veuillez proposer un autre/d’autres mécanisme/s de coordination approprié/s:

Veuillez fournir toute information/proposition/observation supplémentaire concernant la coordination de la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique, qui prend en compte des processus et organes déjà en place au sein de l’AEWA (Comité technique, Comité permanent, etc.):

1. Il y aurait-il des possibilités pour votre pays/organisation de soutenir financièrement certaines des actions actuellement proposées dans le Plan d'action pour l’Afrique une fois adopté ?

[ ]  Oui [ ]  Non [ ]  Éventuellement

Dans la négative, veuillez proposer d’autres actions/questions potentielles que vous considérez comme hautement prioritaires pour le financement en faveur de la conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique:

1. Pensez-vous que les actions/activités actuelles figurant dans l’avant-projet du plan d’action pourront être adressées aux donateurs dans le but de collecter de fonds pour la mise en œuvre du plan d’action?

[ ]  Oui [ ]  Non

Dans la négative, veuillez fournir des propositions visant à renforcer l'intérêt de donateurs potentiels relatif à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique:

1. Veuillez fournir le titre complet et les coordonnées des programmes d’aide au développement ou d’autres programmes/projets de soutien nationaux pertinents financés par votre gouvernement/organisation susceptibles d’aider la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique:

**Pièce Jointe II**

# PROJET DE PLAN D’ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DE L’AEWA EN AFRIQUE

**Résultats du questionnaire envoyé aux Parties contractantes africaines et aux partenaires - Prochaines étapes du développement du document**

*Note d’information préparée par le Secrétariat PNUE/AEWA – 2 mars 2012*

## Introduction

L’Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique a été adoptée lors de la 4ème session de la Réunion des Parties à l’AEWA (MOP4) en septembre 2008 à Madagascar, avec pour objectif de stimuler la mise en œuvre de l’Accord en Afrique. Une des principales activités prévues dans le cadre de cette initiative était le développement d’un projet de Plan d’action pour la conservation desoiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, afin de le soumettre lors de la 5ème session de la Réunion des Parties contractantes à l’AEWA (MOP5), prévue du 14 au 18 mai 2012 à La Rochelle, France.

Grâce à une contribution volontaire du Gouvernement français, le Secrétariat a recruté une Coordinatrice pour la mise en œuvre de l’Initiative africaine qui a été chargé de développer un projet de Plan d’action (PA) pour l’Afrique. Les problèmes et les besoins relatifs à la conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans la région ont été évalués à travers une synthèse des informations et travaux existants fournis par l’AEWA et d’autres partenaires (tels que le projet Wings Over Wetlands, les Rapports sur l’état de conservation des oiseaux migrateurs, les Rapports nationaux, les Études internationales de l’AEWA, etc.). Le projet de PA pour l’Afrique doit être considéré comme une ligne directrice opérationnelle pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l’AEWA 2009-2017 en Afrique de 2012 à 2017. Ce dernier a été utilisé comme document cadre pour le développement de la version provisoire du PA pour l’Afrique, favorisant ainsi son intégration dans la hiérarchie des documents orientant la mise en œuvre de l’AEWA. Après cette première phase de développement, la version préliminaire a été soumise au Comité technique (CT) de l’AEWA puis aux Parties de l’AEWA, en particulier les Parties africaines, afin de produire un document pertinent pour l’Afrique. Pour commencer la version préliminaire a été mise en ligne sur l’Espace de travail du CT afin de recueillir les commentaires des membres du CT. Une version révisée par le Secrétariat et prenant en compte les commentaires reçus a alors été discutée lors de la 10ème réunion du CT en septembre 2011 (Naivasha, Kenya).

L’examen du projet de PA pour l’Afrique lors de la 10ème réunion du Comité technique a soulevé des questions clés concernant les points suivants :

* la pertinence de l’utilisation du Plan stratégique de l’AEWA comme document cadre pour le développement du projet de PA pour l’Afrique ;
* les mécanismes de la future coordination et du pilotage de la mise en œuvre du PA pour l’Afrique ;
* le besoin urgent d’obtenir les avis et contributions des Parties africaines et autres acteurs dans le processus d’élaboration du document.

Le CT a alors recommandé de mener une enquête afin de répondre à ces questions. Deux questionnaires (voir annexe 1) ont ainsi été développés par le Secrétariat de l’AEWA, sous la supervision du CT, et ont été adressés aux Parties africaines, à certaines Parties donatrices non-africaines et à des organisations partenaires clés travaillant en Afrique.

Le présent document analyse brièvement les résultats de l’enquête et fournit des informations sur les prochaines étapes nécessaires à la finalisation du Plan d’action.

## Résultats de l’enquête[[6]](#footnote-6)

Les questionnaires ont été envoyés à 57 destinataires appartenant à trois principaux groupes cibles : les 26 Parties contractantes à l’AEWA en Afrique, 17 Parties donatrices non-africaines et 14 organisations partenaires de l’AEWA. Des réponses ont été reçues de 14 des 26 Parties africaines (54%), 4 des 17 Parties donatrices non-africaines (23,5%) et 6 des 14 organisations partenaires (42,8%). Au total 42% des destinataires ont répondu aux questionnaires et l’analyse suivante repose sur l’ensemble des réponses reçues.

### *2.1 Pertinence du Plan stratégique de l’AEWA 2009-2017 comme document cadre pour le développement et la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique*

La majorité des participants à l’enquête (87,5%) a approuvé l’utilisation du Plan stratégique de l’AEWA comme document cadre pour le développement et la mise en œuvre du PA pour l’Afrique. Ces avis favorables provenaient de toutes les Parties africaines, 3 Parties non-africaines et 4 organisations partenaires. Les 12,5% de participants restants (1 Partie non-africaine et 2 organisations partenaires) ont estimé que le Plan stratégique de l’AEWA n’était pas adapté à cette utilisation (voir figure 1).

Figure 1: Illustration des différentes opinions concernant la pertinence du Plan stratégique de l’AEWA 2009-2017 comme document cadre pour le développement du Plan d’action pour l’Afrique

### *2.2 Pertinence de la coordination de la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique par le Secrétariat de l’AEWA*

Les participants à l’enquête ont considéré en majorité (75%) que le Secrétariat de l’AEWA devait coordonner la mise en œuvre du PA pour l’Afrique. Ces avis provenaient de 10 Parties africaines, 3 Parties donatrices non-africaines et 5 organisations partenaires, l’une de ces dernières spécifiant que le Coordinateur issu du Secrétariat devrait être basé au sein d’une structure en Afrique.

Par contre, 25% de tous les participants à l’enquête se sont prononcés contre la coordination de la mise en œuvre du PA pour l’Afrique par le Secrétariat de l’AEWA. Ces avis provenaient de 4 Parties africaines, 1 Partie donatrice non-africaine et 1 organisation partenaire. Cette dernière a précisé qu’une telle coordination pourrait toutefois se faire en collaboration avec d’autres partenaires de l’AEWA, des spécialistes et des ONG actives en Afrique. La figure 2 illustre les réponses à cette question, en précisant les points de vue des Parties africaines et non-africaines ainsi que des organisations partenaires.

Figure 2: Illustration des différentes opinions concernant la pertinence du Secrétariat de l’AEWA en tant que coordinateur de la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique

### *Nécessité de la supervision de la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique par un Comité de pilotage*

Cette question s’adressait spécifiquement aux Parties africaines : 71,5% d’entre-elles ont approuvé la nécessité de mettre en place un Comité de pilotage ayant pour objectif spécifique la supervision de la mise en œuvre du PA pour l’Afrique, alors que 21,5% ont estimé qu’un tel Comité ne serait pas utile. D’autre part, 7% (1 Partie) n’ont pas répondu à la question (voir figure 3).

Figure 3: Illustration des opinions des Parties sur la nécessité de mettre en place un Comité de pilotage pour superviser la mise en œuvre du PA pour l’Afrique

### *Pertinence de la consultation et de l’adoption du projet de Plan d’action par les Commissions économiques régionales africaines*

Cette question était également adressée spécifiquement aux Parties africaines et 79% d’entre elles ont recommandé la consultation et l’éventuelle adoption de l’avant-projet du PA parleur Commission économique régionale. D’autre part, 21% des Parties africaines n’ont pas considéré cela comme nécessaire. Il est à noter que la plus forte recommandation en faveur de cette consultation est issue d’Afrique de l’Ouest (voir figure 4).

Figure 4: Illustration des opinions concernant la nécessité de consultation du projet de PA pour l’Afrique par les Commissions économiques régionales

### *Perspectives de soutien financier, par les Parties donatrices et les partenaires, de certaines actions proposées dans le projet actuel de PA, une fois adopté*

Figure 5: Illustration des opinions des Parties donatrices et partenaires concernant les perspectives de soutien financier éventuel de certaines actions proposées dans le projet actuel de PA pour l’Afrique

Cette question s’adressait spécifiquement aux Parties donatrices non-africaines et aux organisations partenaires. La majorité d’entre elles (60%) prévoyait que certaines des actions proposées dans le projet de PA pour l’Afrique pourraient potentiellement être soutenues financièrement par leur pays/organisation, 20% estimaient que leur pays/organisation pourrait réellement financer certaines actions lorsque le PA serait adopté et 10% estimaient que ces actions ne pourraient pas être financées par leur pays/organisation. La figure 5 illustre les réponses globales concernant les probabilités de soutien financier et précise la répartition des opinions au sein des Parties donatrices non-africaines et des organisations partenaires.

### *Perspectives de garantie de financement pour la mise en œuvre des actions/activités actuellement prévues dans le projet de PA pour l’Afrique*

Cette question s’adressait également spécifiquement aux Parties donatrices non-africaines et aux organisations partenaires. La majorité d’entre elles a estimé que des bailleurs de fonds pourraient être contactés afin de garantir des financements pour la mise en œuvre des actions/activités actuellement prévues dans le projet de PA pour l’Afrique. Les autres ont estimé que les bailleurs de fonds ne pouvaient pas être approchés pour obtenir ces financements (10%), ou n’ont pas répondu à la question (10%). La figure 6 illustre les perspectives d’obtention de financements du point de vue des Parties donatrices non-africaines et des organisations partenaires.

Figure 6: Illustration des opinions concernant les perspectives d’obtention de financements pour la mise en œuvre des actions/activités actuellement prévues dans l’ébauche de PA pour l’Afrique

## Prochaines étapes dans le développement du projet de Plan d'action pour l'Afrique

Afin d’améliorer et finaliser l’actuel projet de Plan d'action pour l'Afrique et prenant en compte les réponses aux questionnaires, les commentaires directs ainsi que ceux reçus d’autres sources, le Secrétariat a décidé de prendre les mesures suivantes pour le développement ultérieur du projet de Plan d’action.

Afin de renforcer la contribution des Parties africaines, de s’assurer que le Plan d’action répond aux besoins actuels dans la région et en comble les principales lacunes autant que possible, une plus forte participation des Parties africaines sera recherchée. Cela sera initié au cours d’un atelier de travail préparatoire, prévu les 12 et 13 mai 2012, en préliminaire à la 5ème session de la Réunion des Parties contractantes à l’AEWA (MOP5) à La Rochelle, France (du 14 au 18 mai 2012). Toutes les Parties africaines participant à la MOP5 seront fortement encouragées à prendre part à cet atelier de travail pré-MOP5, auquel les autres Parties de l’AEWA ainsi que les organisations partenaires seront également invitées. Cet atelier de travail pré-MOP5 aura pour objectif de renforcer la participation des Parties africaines au développement du projet de Plan d'action pour l'Afrique, qui sera présenté à la MOP5.

En amont de cet atelier, un expert indépendant sera chargé de définir le processus de contribution à l’actuel projet de Plan d’action et de faciliter ensuite l’atelier de travail pré-MOP5. Cet expert entreprendra la révision du projet actuel en fonction des commentaires reçus jusqu’à présent.

Cet expert indépendant travaillera également avec un facilitateur de la région Afrique qui établira avant l’atelier de travail des contacts avec les Parties africaines ainsi que les organisations partenaires et préparera les Points focaux nationaux africains pour une participation effective à l’atelier de travail. D’autres experts seront identifiés pour faciliter le travail des sous-groupes lors de l’atelier de travail pré-MOP5.

Le Secrétariat a déjà demandé aux participants de la MOP5 d’indiquer lors de leur pré-inscription, leur souhait et leur disponibilité pour prendre part à l’atelier de travail pré-MOP5. De plus amples informations sur cet atelier de travail seront envoyées en temps utile à toutes les Parties africaines et aux autres participants potentiels.



Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique 2012-2017

***Un guide pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 de l’AEWA dans la région africaine***

# Table des matières

[Liste des tableaux 2](#_Toc307832347)

[Liste des figures 3](#_Toc307832348)

[Liste des acronymes 3](#_Toc307832349)

[1. Introduction 4](#_Toc307832350)

[2. Méthodologie 4](#_Toc307832351)

[3. Activités et résultats attendus du Plan d’action pour l’Afrique 5](#_Toc307832352)

[3.1 Objectif 1 6](#_Toc307832353)

[3.2 Objectif 2 8](#_Toc307832354)

[3.3 Objectif 3 10](#_Toc307832355)

[3.4 Objectif 4 12](#_Toc307832356)

[3.5 Objectif 5 14](#_Toc307832357)

[4. Budget provisionnel 17](#_Toc307832358)

[5. Mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique 18](#_Toc307832359)

[6. Activités et résultats prévus pour parvenir à un meilleur état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique 20](#_Toc307832360)

[6.1 Actions pour réaliser l’Objectif 1 du Plan stratégique de l’AEWA 20](#_Toc307832361)

[6.2 Actions pour réaliser l’Objectif 2 du Plan stratégique de l’AEWA 24](#_Toc307832366)

[6.3 Actions pour réaliser l’Objectif 3 du Plan stratégique de l’AEW A 27](#_Toc307832370)

[6.4 Actions pour réaliser l’Objectif 4 du Plan stratégique de l’AEWA 29](#_Toc307832376)

[6.5 Actions pour réaliser l’Objectif 5 du Plan stratégique de l’AEWA 31](#_Toc307832378)

[Annexe 1 : 36](#_Toc307832386)

[Annexe 2 44](#_Toc307832387)

# Liste des tableaux

[Tableau 1 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.1 de l’objectif 1 20](#_Toc307997115)

[Tableau 2 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.2 de l’objectif 1 20](#_Toc307997116)

[Tableau 3 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.3 de l’objectif 1 22](#_Toc307997117)

[Tableau 4 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.4 de l’objectif 1 23](#_Toc307997118)

[Tableau 5 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.1 de l’objectif 2 24](#_Toc307997119)

[Tableau 6 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.2 de l’objectif 2 25](#_Toc307997120)

[Tableau 7 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.3 de l’objectif 2 26](#_Toc307997121)

[Tableau 8 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.1 de l’objectif 3 27](#_Toc307997122)

[Tableau 9 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.2 de l’objectif 3 27](#_Toc307997123)

[Tableau 10 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.3 de l’objectif 3 28](#_Toc307997124)

[Tableau 11: Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.4 de l’objectif 3 29](#_Toc307997125)

[Tableau 12 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 1 de l’objectif 3 29](#_Toc307997126)

[Tableau 13 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 4.3 de l’objectif 4 30](#_Toc307997127)

[Tableau 14 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.1 de l’objectif 5 31](#_Toc307997128)

[Tableau 15 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.4 de l’objectif 5 31](#_Toc307997129)

[Tableau 16 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.5 de l’objectif 5 32](#_Toc307997130)

[Tableau 17 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.6 de l’objectif 5 32](#_Toc307997131)

[Tableau 18 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.7 de l’objectif 5 33](#_Toc307997132)

[Tableau 19 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 2 de l’objectif 5 33](#_Toc307997133)

[Tableau 20 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 3 de l’objectif 5 35](#_Toc307997134)

[Tableau 21 : Récapitulatif du budget (en euros) pour la mise en œuvre et la coordination du Plan d’action, basé sur les priorités du Plan stratégique 2009-2017 36](#_Toc307997135)

[Tableau 22 : Récapitulatif du budget (en euros) pour la mise en œuvre et la coordination du Plan d’action pour l’Afrique, basé la priorité de mise en œuvre 42](#_Toc307997136)

[Tableau 23 : Espèces prioritaires pour le développement de plans d’action par espèce en Afrique 44](#_Toc307997137)

# Liste des figures

[Figure 1 : Carte de l’aire de répartition de l’AEWA montrant les sous-régions d’Afrique 5](#_Toc307832625)

[Figure 2: États africains/ organisations/ événements enregistrés pour la campagne de la JMOM au fil des ans 13](#_Toc307832626)

[Figure 3 : Taux de recrutement de nouvelles Parties contractantes à l’AEWA en Afrique 14](#_Toc307832627)

[Figure 4 : Soumission des rapports nationaux à la MOP de l’AEWA par les Parties contractantes africaines 15](#_Toc307832628)

[Figure 5: Budget requis pour la mise en œuvre des actions ayant une priorité absolue, élevée et moyenne pour chaque période triennale 18](#_Toc307832629)

# Liste des acronymes

|  |  |
| --- | --- |
| AEWA | Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie  |
| AFRING | Programme de baguage des oiseaux d'eau d'Afrique |
| AfWC | Recensement des oiseaux d'eau d’Afrique |
| CA | Afrique centrale |
| CEMAC | Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale  |
| CESP | Communication, éducation et sensibilisation du public |
| PC | Partie contractante |
| CSN | Réseau de sites critiques |
| CT | Cible complémentaire |
| EA | Afrique de l'Est |
| EIA | Étude d'impact environnemental |
| EURING | Union européenne pour le baguage des oiseaux |
| FTK | Kit de formation Voie de migration |
| IAIA | Association internationale pour l’évaluation d’impacts |
| ZICO | Zone importante pour la conservation des oiseaux |
| IRP | Procédure d’évaluation de la mise en œuvre  |
| ISR | Étude internationale sur les sites |
| ISWG | Groupe de travail international sur les espèces  |
| UICN | Union Internationale pour la conservation de la nature |
| IWC | Recensement international des oiseaux d'eau |
| AME | Accord multilatéral sur l’environnement |
| MOP | Réunion des Parties |
| NA | Afrique du Nord |
| NFP | Correspondant national |
| NR | Rapport national |
| ONCFS | Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage |
| SA | Afrique australe |
| SADC | Communauté de développement d’Afrique australe |
| SEA | Évaluation stratégique environnementale |
| SGF | Fonds de petites subventions |
| SPEA | Société portugaise pour l'étude des oiseaux |
| SSAP | Plan d'action par espèce |
| StC | Comité permanent |
| CT | Comité technique |
| FdF | Formation des formateurs |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l’environnement |
| WA | Afrique de l'Ouest |
| WHS | Site du patrimoine mondial |
| JMOM | Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs |
| WOW | Wings Over Wetlands |

# Introduction

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) est un traité intergouvernemental indépendant dont l’objectif est de protéger les oiseaux d’eau migrateurs tout le long de leur voie de migration, traversant une aire de répartition de 119 pays d’Europe, des parties de l’Asie et du Canada, du Moyen-Orient et d’Afrique. L’Accord a pour mission de maintenir les oiseaux d'eau migrateurs dans un état de conservation favorable ou de leur rendre ce statut le long de leurs voies de migration dans l’aire de répartition de l’AEWA.

La région d’Afrique constitue une part importante de l’aire de répartition de l’AEWA. Elle abrite le plus grand nombre d’espèces mondialement menacées de la région de l’AEWA (34 sur 38), en comparaison avec les autres régions de l’AEWA (17 dans la région asiatique de l’Accord et 15 en Europe). En outre, l’Afrique abrite la plus grande proportion de populations d'oiseaux d'eau migrateurs mondialement menacées couvertes par l’AEWA (13% de toutes les populations de l’AEWA présentes en Afrique sont mondialement menacées, comparé à 11,5 % en Asie et 7,3 % en Europe). La région est toutefois à la traîne dans la mise en œuvre efficace de l’Accord. Pour la mise en œuvre de l’AEWA en Afrique, il est nécessaire de fournir des efforts supplémentaires de façon prioritaire. En réponse aux défis que constitue la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique, les Parties à l’AEWA ont unanimement adopté l’Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique (Résolution 4.9[[7]](#footnote-7) de la 4ème Réunion des Parties de l’AEWA – MOP4, Madagascar, 2008).

L’Initiative africaine a pour objectif de coordonner et d’améliorer la mise en œuvre de l’Accord en Afrique. Le développement d’un Plan d’action pour la mise en œuvre de l’AEWA en Afrique a notamment été identifié comme étant l’une des principales activités à réaliser dans le cadre de cette initiative.

# Méthodologie

Le texte légalement contraignant de l’Accord et de ses trois annexes (l’aire de répartition de l’Accord, la liste des espèces d’oiseaux d’eau auxquelles s’applique l’Accord et le Plan d’action de l’AEWA assorti de son Tableau 1 sur l’État des populations d’oiseaux d'eau migrateurs couverts par l’Accord) constitue le cadre général et indique les principales mesures que les Parties contractantes doivent mettre en œuvre au niveau national. Ces mesures s’assortissent de lignes directrices de conservation relatives à des problèmes et besoins spécifiques.

Les activités de mise en œuvre de l’Accord ont été établies par priorité dans un Plan stratégique adopté par la MOP4. Ce Plan est actuellement la principale directive opérationnelle pour la mise en œuvre de l’Accord. Il identifie cinq objectifs à atteindre sur une période de neuf ans (2009-2017) et détermine une série de cibles pour guider dans l’accomplissement de chaque objectif, ainsi que des indicateurs quantifiables pour mesurer le niveau d’accomplissement de chaque objectif.

Le présent Plan d’action a pour but de fournir des directives opérationnelles pour la mise en œuvre du Plan stratégique dans la région africaine. Il est structuré selon les cinq objectifs du Plan stratégique. Pour chacun de ces objectifs, une série d’actions concrètes sont identifiées. Chaque action proposée est associée à un résultat spécifique à atteindre, qui est à son tour directement lié à l’une des cibles du Plan stratégique de l’AEWA. En plus des cibles déjà identifiées dans le Plan stratégique, le Plan d’action identifie quelques cibles supplémentaires (appelés Cibles complémentaires - CT), qui sont spécifiques à la région africaine et s’attaquent à certains défis clés à relever dans la région, et qui actuellement, d’autre part, ne sont pas examinés en détail. Il faut noter que le numérotage des objectifs et des cibles qui leur sont associées, ainsi que des résultats attendus, conservent le numérotage du Plan stratégique de l’AEWA, afin de faciliter le suivi, les références et l’évaluation postérieure.

Le Plan d’action pour l’Afrique est valable pour la période 2012-2017, conformément au Plan stratégique de l’AEWA. Pour chacune des activités proposées, des délais ont été fixés pour aider la réalisation des résultats en temps voulu.

Le principal organisme/la principale organisation responsable de la direction de la mise en œuvre de chacune des actions proposées dans le Plan d’action pour l’Afrique est également identifié(e). L’importance de chacune des actions proposées pour les différentes sous-régions d’Afrique est également indiquée, ainsi que toutes les priorités sous-régionales à envisager pour la mise en œuvre de ces actions. Les différentes sous-régions sont également prises en considération afin de faciliter l’organisation et la gestion de certaines des actions proposées telles qu’ateliers et cours de formation, mais elles ne représentent en aucun cas une régionalisation de la mise en œuvre de l’Accord en Afrique. La répartition sous-régionale utilisée dans le présent Plan d’action est spécifiée ci-dessous et à la Figure 1.

|  |  |
| --- | --- |
| Afrique du Nord | Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte |
| Afrique de l'Est | République du Soudan[[8]](#footnote-8) , République du Soudan du Sud, Éthiopie, Ouganda, Rwanda, Érythrée, Djibouti, Somalie, Kenya, Tanzanie |
| Afrique australe | Angola, Zambie, Namibie, Botswana, Zimbabwe, Mozambique, Malawi, Swaziland, Lesotho, Afrique du Sud, Maurice, Madagascar, Seychelles, Comores |
| Afrique de l'Ouest | Mauritanie, Sénégal, Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone, Mali, Libéria, Côte d’Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria, Niger, Sao Tomé-et- Principe |
| Afrique centrale | Cameroun, Tchad, République d’Afrique centrale, Guinée équatoriale, Gabon, Congo, République démocratique du Congo, Burundi |

Figure 7 : Carte de l’aire de répartition de l’AEWA montrant les sous-régions d’Afrique (Une carte actualisée est en cours d'élaboration.)

# Activités et résultats attendus du Plan d’action pour l’Afrique

La section suivante fournit une synthèse des problèmes auxquels s’attaque le Plan d’action, pour chacun des objectifs du Plan stratégique de l’AEWA. Une vue d’ensemble des problèmes et défis rencontrés dans la région est également fournie pour la réalisation de chaque objectif.

## Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l’état de conservation des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs populations

#### *Défis rencontrés dans le maintien/ l’amélioration de l’état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique*

Suivant le Plan d’action de l’AEWA, les Parties contractantes doivent adopter une législation nationale protégeant toutes les espèces de la Colonne A, identifier tous les sites d’importance internationale ou nationale pour les populations figurant au Tableau 1 et publier des inventaires nationaux de ces habitats. Elles sont en outre appelées à utiliser l’Étude d'impact environnemental et l’Évaluation stratégique environnementale (EIA/SEA) pour minimiser les impacts induits par l’homme sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats.

L’étude de l’AEWA sur la législation de la chasse et du commerce (MOP4, Madagascar, 2008) a révélé que 25 % des Parties contractantes d’Afrique n’ont toujours pas établi une protection rigoureuse des populations de la Colonne A (du Tableau 1 de l’AEWA) en ce qui concerne la chasse et le commerce et que 19 % d’entre elles ne bénéficient que d’une protection partielle.

Les sites légalement protégés et les sites bien gérés offrent un refuge vital aux oiseaux d'eau migrateurs et sont fondamentaux pour leur conservation. Actuellement, nous ne disposons que d’informations limitées sur la mesure dans laquelle les Parties contractantes africaines ont identifié les sites importants pour ces oiseaux. Dans les rapports nationaux (NR) soumis à la MOP4 (remis par seulement 50 % des Parties contractantes d’Afrique), il a été déduit que les Parties avaient une bonne connaissance des habitats/sites importants pour les oiseaux d’eau sur leurs territoires et qu’elles disposaient de processus de planification de gestion bien établis pour les zones protégées. Toutefois, un bon nombre de ces pays ne gère que peu ou même aucun des sites importants pour les espèces de l’AEWA sur leur territoire. Compte tenu du fait que toutes les Parties contractantes africaines de l’AEWA, excepté l’Éthiopie, sont actuellement Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides, un renforcement de la collaboration avec la Convention de Ramsar pour l’identification et la désignation des sites internationaux importants pour les oiseaux d'eau migrateurs devrait être fortement envisagé. Cependant, une étude plus complète sur l’identification et la gestion appropriée des sites d’importance nationale et internationale pour les oiseaux d'eau migrateurs est nécessaire, afin de pouvoir se faire une idée plus claire de la situation de toutes les Parties d’Afrique.

En Afrique, les populations humaines peuvent dépendre de façon significative des zones humides et des ressources naturelles qui y sont associées (y compris les oiseaux d'eau). La conservation de ces zones humides et des populations d'oiseaux d'eau migrateurs qui dépendent d’elles doit donc inclure la participation des communautés locales concernées et s’attaquer au développement d’activités qui menacent ces zones humides de façon croissante. Les rapports nationaux soumis à la MOP4 ont révélé que chez la plupart des Parties d’Afrique, les EIA/SEA étaient menées pour des projets pouvant affecter les populations de l’AEWA et leurs habitats (75 % des Parties ayant soumis leur rapport, soit 9 pays). L’efficacité des EIA a été identifiée comme le principal problème auquel il faut s’attaquer pour assurer que les processus de l’EIA jouent véritablement le rôle désiré en révélant les activités potentiellement dommageables et en évitant/atténuant leurs effets sur les oiseaux d'eau et leurs habitats.

Les Plans d’action par espèce (SSAP) sont le principal outil de conservation dont disposent les Parties contractantes de l’AEWA pour guider la conservation de certaines espèces de façon coordonnée le long des itinéraires de migration. L’étude internationale sur le stade de préparation et de mise en œuvre des plans d’action par espèce de l’AEWA[[9]](#footnote-9) et les rapports nationaux soumis à la MOP4 ont révélé que c’est en Afrique que les progrès les moins importants ont été réalisés pour la mise en œuvre des SSAP internationaux existants. La liste des priorités pour le développement de SSAP dans la région de l’AEWA (Tableau 9 sur l’étude sur les SSAP de l’AEWA) contient un nombre relativement élevé de populations présentes en Afrique, comparé à d’autres régions de l’AEWA. Dans le développement de nouveaux SSAP importants pour les populations de l’AEWA en Afrique, il faudra se concentrer sur les populations globalement menacées figurant comme prioritaires dans l’Étude sur les SSAP. L’accent devrait davantage être mis sur la mise en œuvre des SSAP, tant existants que nouveaux, importants pour l’Afrique.

#### *Résultats attendus*

Sur la base de l’analyse précédente, les résultats suivants ont été identifiés comme étant ceux qu’il est souhaitable d’atteindre en Afrique d’ici à 2017 :

* 1.1.1 : Toutes les Parties contractantes ont adopté une législation nationale protégeant toutes les espèces de la Colonne A,
* 1.2.1 : Toutes les Parties contractantes ont mis en place un réseau complet de sites (d’importance internationale et nationale),
* 1.2.2 : Toutes les Parties contractantes ont fourni un statut juridique ou autre protection à tous les sites de ce réseau,
* 1.2.3 : Toutes les Parties contractantes ont mis en place des plans de gestion de sites en vue, entre autres, de la conservation des oiseaux d'eau, et elles les ont mis en œuvre dans les sites du réseau,
* 1.3.1 : Toutes les Parties contractantes ont mis en place des règlementations EIA/SEA qui prennent pleinement compte des impacts sur la biodiversité, y compris les oiseaux d'eau,
* 1.3.2 : La capacité des fonctionnaires gouvernementaux liés à l’AEWA dans toutes les Parties contractantes, à participer à des processus d’EIA/SEA est accrue,
* 1.3.3 : La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l’AEWA (IRP) est utilisée pour résoudre les cas litigieux de menace des populations de l’AEWA chez les Parties contractantes africaines,
* 1.4.1 : Toutes les espèces/populations de l’AEWA présentes en Afrique et qui sont globalement menacées et marquées d’un astérisque font l’objet d’un SSAP, et
* 1.4.2 : Tous les SSAP disposent des mécanismes de coordination internationaux, opérationnels (Groupes de travail internationaux sur les espèces de l’AEWA).

#### *Actions proposées pour assurer un état de conservation favorable aux oiseaux d'eau migrateurs d’Afrique*

Le Secrétariat mènera une analyse détaillée sur l’état actuel de la législation nationale pour la protection des espèces de la Colonne A, chez toutes les Parties africaines, à travers les rapports nationaux soumis à la MOP5 et, le cas échéant, de demandes directes d’informations. Les lacunes identifiées dans la législation nationale seront communiquées aux Parties contractantes, assorties de conseils spécifiques pour développer/amender les législations nationales, s’il y a lieu. Ce processus tiendra compte de la nature dynamique du Tableau 1 des populations de l’AEWA (et donc des espèces de la Colonne A).

L’Étude internationale sur les sites de l’AEWA (MOP5, 2012) fournit des informations sur l’état actuel des réseaux de sites, des zones protégées et de la gestion des sites d’importance internationale pour les espèces de l’AEWA en Afrique (sur la base de l’Application Réseau de sites critiques ou Outil CSN et autres sources). Des études documentaires supplémentaires seront réalisées afin d’incorporer les informations sur les sites d’importance nationale pour les oiseaux d'eau migrateurs de chaque Partie africaine. En complément, des ateliers sous-régionaux seront organisés en collaboration avec la Convention de Ramsar, dans le but multiple d’assurer des formations sur l’Outil CSN, d’identifier les informations manquantes et d’établir des priorités pour les études et surveillances futures. Les agences nationales de mise en œuvre de chaque Partie africaine seront responsables de la mise à jour et/ou du développement de leur réseau national de sites importants pour les espèces de l’AEWA (en utilisant les lignes directrices de l’AEWA sur la préparation des inventaires de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs). Ces inventaires nationaux serviront d’instruments de prise de décision lors de la désignation future de zones protégées et autres sites sous gestion (Sites Ramsar, Sites importants pour les oiseaux d’eau (IBA), Sites du patrimoine mondial (WHS), etc.).

Le jumelage de sites dans les pays développés avec des sites africains sélectionnés, importants pour les espèces de l’AEWA, sera encouragé. Ceci permettra l’échange de connaissances et d’expertise, et la fourniture des outils et du matériel de base pour mener l’action de conservation en Afrique. Les connaissances et l’expertise acquises par le biais du jumelage seront transférées, améliorant ainsi la gestion des sites dans la région.

Le statut d’application des EIA/SEA par les Parties de l’AEWA en Afrique sera déterminé à partir des rapports nationaux soumis à la MOP5 et le cas échéant, par communication directe avec les Parties. Les lacunes identifiées seront communiquées à chaque Partie africaine, avec des conseils pour développer ou amender les règlements et processus d’EIA/SEA, en collaboration avec les parties prenantes internationales concernées (par ex. le Centre de droit environnemental de l’UICN, l’Association internationale pour l'évaluation d'impacts (IAIA), etc.). Quatre ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités, ciblant tous les points focaux de l’AEWA (Correspondants nationaux et techniques) en Afrique, seront organisés afin d’améliorer leur participation aux processus d’EIA/SEA. Si possible, ces ateliers seront organisés en synergie avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement (AME) confrontés à des défis similaires en matière d’EIA/SEA en Afrique.

La Procédure d’évaluation de la mise en œuvre de l’AEWA[[10]](#footnote-10) (IRP) établi lors de la MOP4 a pour objectif d’aider les Parties contractantes à prendre en main les menaces aux espèces/populations de l’AEWA et leurs habitats, en apportant des services consultatifs fournis par le Secrétariat de l'AEWA et autres partenaires et experts concernés. L’agence responsable de la mise en œuvre de l’AEWA dans chaque Partie africaine doit rendre compte de ces cas au Secrétariat de l'AEWA afin de permettre l’organisation de missions IRP là où nécessaire. Compte tenu des chevauchements significatifs dans les problèmes couverts par l’IRP de l’AEWA et les processus similaires des Missions consultatives de Ramsar (RAM), la collaboration devra être maintenue et renforcée avec le Secrétariat de Ramsar pour la mise en œuvre des IRP et des RAM en Afrique.

De nouveaux SSAP seront développés pour les neuf populations africaines globalement menacées figurant dans le Tableau 9 de l’étude des SSAP de l’AEWA (voir Tableau 23 de l’Annexe 2). Des groupes de travail internationaux par espèce (ISWG) seront établis et maintenus pour tous les SSAP africains, et incluront des représentants gouvernementaux et des experts de chaque État de l’aire de répartition concerné. Les États de l’aire de répartition concernés chercheront à établir et à coordonner leurs ISWG. Les agences nationales de mise en œuvre de l’AEWA désigneront des représentants à ces ISWG dès que ceux-ci auront été établis.

Une évaluation sera réalisée afin de déterminer si le Dendrocygne à dos blanc (*Thalassornis leuconotus leuconotus* – classé à la catégorie 2, dans la Colonne A du Tableau 1 de l’AEWA et marqué d’un astérisque) est chassé dans ces États de l'aire de répartition. Dans ce cas, là où on estimera que l’espèce est chassée, un SSAP sera développé afin de guider l’utilisation durable de l’espèce et mettre en œuvre le principe de gestion adaptée des prélèvements, en accord avec le paragraphe 2.1.2 du plan d’action de l’AEWA.

## Objectif 2 : Garantir que tout prélèvement d’oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord est durable

#### *Défis rencontrés dans la garantie de l’utilisation durable des oiseaux d’eau en Afrique*

Dans l’aire de répartition de l’AEWA, c’est en Afrique que le plus haut niveau de commerce illégal a été enregistré, avec 39 % des pays africains concernés (et 22 % partiellement concernés), comparé à 19 % en Eurasie (et 19 % partiellement concernés) et 15 % en Europe (avec 15 % partiellement concernés). L’importance socioéconomique du commerce des oiseaux d'eau dans la région africaine contribue de façon significative à ces chiffres. C’est pourquoi les mesures visant à promouvoir l’utilisation durable des populations d’oiseaux d’eau et de leurs habitats en Afrique doivent impliquer les communautés locales et comprendre un composant sur les moyens de subsistance des populations.

L’Accord recommande la coordination internationale pour le recueil de données de prélèvement, afin d’assurer l’utilisation durable des populations de l’AEWA le long de leurs itinéraires de migration. L’Étude de l’AEWA sur la législation de la chasse et du commerce (2007) a indiqué que 39 % des Parties contractantes africaines disposaient d’un système de recueil des données de prélèvement d’oiseaux d’eau (comparé à 90 % en Europe et 50 % en Asie). Par ailleurs, seules 50 % des Parties africaines ont juridiquement interdit l’utilisation des appâts empoisonnés. Le braconnage était le plus élevé en Afrique (96 % des pays étant affectés), celui des oiseaux d’eau étant largement répandu. La plupart des Parties contractantes africaines manquent des dispositions légales pour réduire le braconnage et réguler le commerce des oiseaux d’eau et les méthodes de chasse. Parmi les Parties africaines, 63 % n'ont aucune obligation juridique pour l’adhérence des chasseurs à des clubs de chasse / associations, ce qui rend encore plus difficile de réguler l’utilisation des oiseaux d’eau.

L’intoxication des oiseaux d’eaux par la grenaille de plomb demeure l’un des principaux défis à relever pour parvenir à une utilisation rationnelle des oiseaux d’eau. Le Plan d’action de l’AEWA (Paragraphe 4.1.4) appelle les Parties contractantes à « *s’efforcer de supprimer l’utilisation de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides dès que possible, conformément à des calendriers qu’elles se seront imposés et qu’elles auront publiés* » et la deuxième session de la Réunion des Parties a demandé aux Parties de renforcer leurs efforts à cet effet (Résolution 2.2). La Résolution 4.1 (MOP4, Madagascar, 2008) souligne encore davantage le besoin de promouvoir la communication et de sensibiliser tant les autorités gouvernementales que les communautés de chasseurs. Toutefois, en 2008, on continuait de chasser avec de la grenaille de plomb dans les zones humides dans 79 % des pays d’Afrique. Au moins 67 % des Parties africaines doivent encore introduire des mesures pour supprimer progressivement l’utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides. Le manque de sensibilisation au sein des autorités gouvernementales et des communautés de chasse, sur l’intoxication des oiseaux d’eau a été identifié comme un problème majeur chez 58 % des parties d’Afrique.

#### *Résultats attendus*

L’utilisation durable des populations d'oiseaux d'eau migrateurs en Afrique devrait donc répondre, en priorité, à la minimisation du braconnage, l’utilisation des appâts empoisonnés et des méthodes non-sélectives de prélèvement d’oiseaux d’eau, ainsi qu’à l’amélioration des moyens de subsistance des communautés concernées. Concernant la suppression progressive de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides, la coordination internationale du recueil et de la compilation des données sur les prélèvements devrait principalement se concentrer sur l’Afrique du Nord.

Sur la base de l’analyse précédente, les résultats suivants ont été identifiés comme étant souhaitables d’atteindre en Afrique d’ici à 2017, afin de garantir la réalisation de l’objectif 2 du Plan stratégique de l’AEWA en Afrique :

* 2.1.1 : Toutes les Parties contractantes de l’Afrique du Nord ont mis en place une législation interdisant l’utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides,
* 2.2.1 : Toutes les Parties contractantes établissent un système de recueil des données sur le prélèvement d’oiseaux d’eau,
* 2.2.2 : Un plan sous-régional de recueil des données sur les prélèvements est opérationnel en Afrique du Nord,
* 2.3.1 : Toutes les Parties contractantes ont mis en place une législation pertinente pour réduire/éliminer les prélèvements illégaux d’oiseaux d’eau et encouragent les méthodes de chasse durables, et les mettent en œuvre entièrement.

#### *Actions proposées pour l’utilisation durable des populations d'oiseaux d'eau migrateurs en Afrique*

En collaboration avec les organisations partenaires et les agences de développement, le Secrétariat développera et mettra en œuvre des projets pilotes visant à relier la conservation des oiseaux d’eau à des opportunités de subsistance alternatives pour les communautés locales qui dépendent étroitement des populations de l’AEWA et de leurs habitats. Au moins un de ces projets sera mis en œuvre dans chaque sous-région africaine.

Une évaluation détaillée de l’état actuel des systèmes de recueil des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau en Afrique sera réalisée à partir des rapports nationaux soumis à la MOP5, et autres informations demandées. Les pays ne disposant pas de ce genre de systèmes seront encouragés et aidés dans la conception, l’adoption et la mise en œuvre de systèmes cohérents pour le recueil des données de prélèvements d’oiseaux d’eau. Compte tenu de la complexité de l’établissement et de l’entretien de mécanismes internationaux de coordination pour le recueil des données sur les prélèvements, et du temps nécessaire à cet effet, le présent Plan d’action s’attaquera seulement à cette question dans l’Afrique du Nord, considérant l’importance de la chasse dans cette sous-région et de la coordination relativement bonne des systèmes de chasse. Les leçons apprises et les résultats obtenus seront par la suite appliqués à d’autres sous-régions d’Afrique, selon les besoins identifiés dans chacune des sous-régions.

Compte tenu du fait que la chasse au fusil est perçue comme une méthode de chasse plus importante en Afrique du Nord, en comparaison avec d’autres parties de l’Afrique, les efforts pour réduire progressivement l’utilisation de la grenaille de plomb en Afrique se concentreront sur cette sous-région. Les Parties nord-africaines seront encouragées à établir des calendriers qu’elles s’imposeront elles-mêmes pour supprimer l’utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides, avec les conseils du Secrétariat, du Comité technique, des associations internationales de chasseurs, et l’expériences des autres États de l'aire de répartition[[11]](#footnote-11) à ce sujet. Les Parties contractantes concernées s’assureront ensuite le développement et l’adoption d’une législation pour interdire l’utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides. Les agences nationales mettant en œuvre l’AEWA devront identifier les principales parties prenantes et les faire participer aux processus nationaux.

## Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l’action de conservation

#### *Défis rencontrés dans l’amélioration des connaissances sur les espèces d’oiseaux d’eau et leurs populations en Afrique*

Nous manquons de surveillances et d’études coordonnées réalisées régulièrement pour beaucoup de populations d'oiseaux d'eau présentes en Afrique. Le recensement des oiseaux d'eau d’Afrique (AfWC) a jusqu’ici fourni des informations fiables et précieuses sur les populations de l’AEWA présentes en Afrique, ce qui contribue à l’évaluation de l’état des populations de l’AEWA et de leurs sites en Afrique. Toutefois, le réseau AfWC a besoin d’être mieux développé et amélioré car pour de nombreuses zones humides importantes pour les espèces de l’AEWA en Afrique, peu ou pas d’informations sont disponibles en raison de leur inaccessibilité, de leur immensité et/ou d’une capacité locale inadéquate pour leur étude/surveillance. Dans la région, il faut également prendre en main le manque d’outils/équipements pour la réalisation d’études/surveillances sur le terrain.

On en sait peu sur beaucoup de migrateurs intra-africains et leurs itinéraires de migration. Ceci est en partie lié à l’inadéquation de la capacité destinée à effectuer des recherches et surveillances dans la région, ce qui entraîne une dépendance par rapport à l’expertise externe pour les recherches, études et surveillances des oiseaux d’eau. Le baguage des oiseaux d'eau est l’une des techniques les plus efficaces pour étudier la biologie, l’écologie, le comportement/les mouvements, la productivité de la reproduction et la démographie des populations d’oiseaux[[12]](#footnote-12) (comme décrit par l’Union européenne pour le baguage des oiseaux d’eau (EURING). Dans le cas des oiseaux migrateurs, le baguage permet de définir leurs routes migratoires et leurs aires de repos. En Afrique, le baguage des oiseaux en est toujours à un stade embryonnaire et le Programme de baguage des oiseaux d'Afrique (AFRING) établi avec l’aide de l’AEWA, a besoin d’être renforcé et soutenu. La capacité nationale pour le développement et l’entretien des programmes nationaux de surveillance a besoin d’être améliorée et soutenue dans toute la région.

#### *Résultats attendus*

Pour améliorer les connaissances importantes sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, il faut établir un processus international pour le recueil des données de surveillance, ainsi qu’établir et poursuivre des programmes nationaux de surveillance visant à évaluer l’état de conservation des oiseaux d'eau, établir des programmes de recherche concernant l’AEWA, et partager les informations sur les meilleures pratiques pour la conservation des oiseaux d'eau dans la région. Afin d’améliorer la pertinence du Plan stratégique pour l’Afrique, une cible complémentaire (CT1) a été identifiée pour contribuer à l’amélioration de la qualité et de la quantité des données sur les mouvements d’oiseaux d’eau en Afrique.

Sur la base de l’analyse précédente, les résultats suivants ont été identifiés comme étant souhaitable d’atteindre en Afrique d’ici à 2017, afin de garantir la réalisation de l’objectif 3 du Plan stratégique de l’AEWA en Afrique :

* 3.1.1 : Une amélioration de la quantité et qualité des données sur les populations d’oiseaux en Afrique,
* 3.2.1 : La moitié des Parties contractantes disposent toute l’année (le cas échéant) des systèmes de surveillance,
* 3.3.1 : Au moins trois nouveaux programmes de recherche liés à l’AEWA sont établis en Afrique,
* 3.3.2 : La capacité scientifique sur les questions relatives aux oiseaux d'eau/à l’AEWA en Afrique est augmentée par le biais de bourses/programmes d’échange impliquant des universités africaines et européennes,
* 3.4.1 : Chaque Partie contractante d’Afrique a publié au moins une meilleure pratique relative à l’AEWA dans le journal en ligne [www.conservationevidence.com](http://www.conservationevidence.com),
* CT/1.1 : Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d’eau sont renforcées dans le cadre d’AFRING.

#### *Actions proposées pour améliorer les connaissances sur les populations d’oiseaux d’eau migrateurs et leurs habitats en Afrique*

Les différentes organisations internationales et AME participant directement ou indirectement au Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) développent actuellement une stratégie pour assurer la continuité et la durabilité de ce programme. Dans le cadre de l’IWC, l’AEWA apportera son support à l’AfWC sous forme d'un financement annuel régulier visant à assurer la coordination et la réalisation de l’AfWC, ainsi que la mise à disposition de matériel/équipement de terrain de base pour les volontaires du réseau AfWC.

Un examen de tous les programmes nationaux de surveillance sera réalisée chez toutes les Parties contractantes africaines afin de pouvoir se faire une idée claire des Parties qui ne disposent pas de ce genre de programmes et des lacunes existantes dans les programmes en cours. On expliquera alors aux Parties contractantes comment prendre en main les priorités dans le cadre de futures surveillances et études dans leurs pays. Le module de formation existant, développé par l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) pour l’étude des populations d'oiseaux d'eau en Afrique sub-saharienne, sera mis à jour afin de développer un module de référence visant à améliorer la capacité de l’étude des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique, dans le cadre de l’AEWA. Le jumelage entre des Parties contractantes de l’AEWA des pays développés et des Parties africaines sélectionnées sera également encouragé et facilité par les agences nationales de mise en œuvre concernées. Ceci permettra d’échanger expertise et connaissances afin d’établir ensuite des programmes nationaux de surveillance dans les Parties africaines correspondantes. Le jumelage doit en outre résulter dans la fourniture de ressources techniques pour l’étude et la surveillance en Afrique.

Les recherches à effectuer en priorité pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique seront identifiées en collaboration avec les instituts de recherche et les agences nationales de mise en œuvre. Des fonds seront cherchés pour mettre en place au moins trois programmes de recherche liés à l’AEWA en Afrique, sur la base des besoins identifiés. Un concept de projet sera développé afin d’introduire un programme de bourse d’études/d’échange portant la marque de l’AEWA, qui sera mené dans les universités africaines et européennes à l’intention des bousiers/chercheurs africains. Ceci sera fait en étroite coopération avec le TC de l’AEWA. On identifiera les universités africaines et européennes intéressées dans lesquelles le programme de bourses d’études/ d’échange sera établi et mis en œuvre. Cette approche contribuera de façon significative à développer et à assurer une expertise suffisante sur les oiseaux d’eau en Afrique.

Chaque Partie africaine de l’AEWA sera encouragée à publier au moins un article sur les meilleures pratiques de conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans leur pays. Les connaissances/pratiques indigènes qui ont contribué de façon évidente à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs seront mises en exergue.

Le comité de pilotage déjà établi pour AFRING (comportant des représentants de chacune des cinq sous-régions africaines) se réunira pour développer et établir une stratégie opérationnelle et institutionnelle pour le Programme de baguage panafricain. Dans la mesure du possible, la stratégie AFRING impliquera directement les programmes de baguage existant dans la région (Programme de baguage d’Afrique de l’Est à Nairobi, Programme de baguage du Ghana, Centre d’Étude des Migrations d’Oiseaux – Institut Scientifique de Rabat). Des fonds de démarrage seront assurés pour aider à la mise en œuvre initiale de la stratégie AFRING. Deux cours de baguage seront organisés pour les pays africains francophones qui n’ont pas participé aux cours de baguage déjà organisés dans le cadre d’AFRING.

## Objectif 4 : Améliorer la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces oiseaux d'eau migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et celle de leurs habitats

#### *Défis rencontrés dans l’amélioration de la communication, de l’éducation et de la sensibilisation du public sur la conservation des espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et les questions liées à l’AEWA en Afrique*

On attend des Parties contractantes qu’elles élaborent et poursuivent des programmes de sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l’Accord en général (Paragraphe 2.j de l’Article III du texte de l’Accord). Une communication efficace est porteuse de messages clés qui prennent en considération l’importance des oiseaux d'eau migrateurs dans la région. Le Plan stratégique (2009-2017) met l’accent sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication (adoptée par la MOP3, Sénégal, 2005) et le Plan d’action pour l’Afrique doit aider à renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de communication en Afrique.

Le rôle, la valeur et la perception des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique, notamment en relation avec les moyens de subsistance de la population, doivent déterminer les messages clés élaborés pour la région africaine en matière de CESP sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et autres questions liées à l’AEWA. Les méthodes de CESP employées en Afrique doivent se conformer aux systèmes et outils de communication disponibles dans la région. En plus de moyens limités en termes de ressources humaines et de capacité pour la mise en œuvre de l’Accord, les agences nationales de mise en œuvre sont également confrontées à un manque de matériel d’information pour les activités CESP relatives à l’AEWA.

Depuis son lancement en 2006, la campagne de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) a été un instrument CESP efficace en Afrique. La campagne de la JMOM diffuse annuellement un message spécifiquement lié à la conservation des oiseaux d’eau migrateurs auprès d’un vaste groupe cible en Afrique. En Afrique, le nombre d'organisations participantes et d’événements JMOM officiellement enregistrés n’a cessé de croître au fil des ans (voir Figure 2). Ayant l’avantage de toucher tant les Parties contractantes que les Parties non contractantes, la campagne de la JMOM doit être poursuivie car elle constitue un outil CESP efficace pour l’AEWA.

En Afrique, pour améliorer la communication sur les oiseaux d'eau migrateurs et les questions liées à l’AEWA, il faut se concentrer sur l’accroissement de la sensibilisation et de la compréhension à tous les niveaux de chaque Partie contractante. En Afrique, on désire que les activités CESP de l’Accord atteignent les résultats suivants :

* 4.3.1 : Au moins 25 % des Parties contractantes africaines ont développé et mettent en œuvre des programmes axés sur la sensibilisation à la conservation des oiseaux d’eau et l’AEWA, ainsi que sur leur compréhension, et
* 4.3.2 : La campagne de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs est célébrée dans chacune des Parties contractantes.

Figure 2: États africains/ organisations/ événements enregistrés pour la campagne de la JMOM au fil des ans

#### *Actions proposées pour améliorer les activités CESP liées à l’AEWA en Afrique :*

Les correspondants locaux nationaux et les correspondants techniques locaux de l’AEWA ont les compétences nécessaires pour la prise en main des aspects techniques des questions liées à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs au niveau national. Le recours à des correspondants nationaux responsables de la communication, de l’éducation et de la sensibilisation du public (correspondants locaux CESP) sera adopté par la région d’Afrique afin d’améliorer la capacité CESP des agences nationales de mise en œuvre. Les correspondants locaux CESP de l’AEWA seront officiellement désignés par les gouvernements respectifs et seront de préférence des agences/organisations ayant quelque expérience de la CESP.

Un kit de communication sera développé afin que les correspondants locaux CESP disposent de matériel prêt à l’emploi pour réaliser leur nouvelle tâche. Le kit CESP sera disponible en anglais et en français et, selon les ressources disponibles, en arabe et en portugais. Les Parties africaines seront encouragées à rendre ce kit disponible dans d’autres langues, le cas échéant. Le kit CESP de l’AEWA sera accompagné de trois formations organisées pour les correspondants locaux CESP de l’AEWA, afin de les préparer à leur nouveau rôle et de les assister dans le développement d’une stratégie CESP nationale (en collaboration avec les correspondants nationaux et techniques de l’AEWA).

Toutes les Parties contractantes africaines seront encouragées à participer à la campagne de la JMOM en leur fournissant un capital initial pour organiser certaines activités au niveau national. En outre, le Secrétariat (en collaboration avec les correspondants nationaux de l’AEWA et les correspondants CESP locaux) organisera un évènement JMOM majeur par an, chaque année dans une sous-région différente, et participera à cet événement. La mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique devrait aider à renforcer et à adapter la mise en œuvre des activités CESP liées à l’AEWA en Afrique, et elle devrait aboutir à une meilleure coordination et à une plus grande participation des pays d’Afrique à la campagne annuelle de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs.

## Objectif 5 : Améliorer la capacité des États de l’aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour une conservation des espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et de leurs voies de migration

#### *Défis rencontrés dans l’amélioration de la coopération internationale pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique*

De tous les États actuellement membres de l’AEWA, 41 % sont africains (26 des 63 Parties contractantes). Le taux d’adhésion de nouvelles Parties africaines à l’AEWA a chuté de façon importante au fil des ans, même si environ la moitié des pays d’Afrique ne se sont pas encore joints à l’AEWA (voir Figure 3). Les Parties non contractantes à l’AEWA n’ont pas d’obligations légales envers la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, ce qui se traduit par un manque de mise en œuvre efficace de l’Accord dans la région. Les principales lacunes en termes d’adhésion à l’AEWA sont notées dans les sous-régions d’Afrique australe et centrale (voir Figure 1, paragraphe 2). Les principales phases du processus d’accession diffèrent d’un pays à l’autre, demandant de quelques mois à plusieurs années pour s’accomplir et nécessitant en cela un suivi individuel. L’Union africaine et les communautés économiques régionales offrent l’un des principaux forums pour la promotion de la mise en œuvre des traités légaux internationaux mondiaux et régionaux. L’adhésion de l’Union africaine à l’AEWA doit être encore encouragée afin de promouvoir l’engagement de tous les pays d’Afrique envers la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. L’accession de nouvelles Parties d’Afrique devra être poursuivie en collaboration avec les communautés économiques régionales.

Figure 3 : Taux de recrutement de nouvelles Parties contractantes à l’AEWA en Afrique

Le programme du Fonds de petites subventions de l’AEWA (FPS), établi par la MOP1 en 1999, est devenu opérationnel en 2010 grâce à l’allocation de 20 000 euros/an au budget principal de l’AEWA 2009-2012 pour des projets FPS menés en Afrique, et à une contribution volontaire du gouvernement français. Le FPS de l’AEWA dépend largement de contributions volontaires, ce qui peut compromettre sa durabilité. Ce programme offre un instrument pratique pour stimuler la mise en œuvre de l’AEWA en Afrique et il a besoin d’être poursuivi sur une base annuelle, au moins dans la région d’Afrique.

La proportion de Parties africaines soumettant leurs rapports nationaux à la MOP a augmenté avec le temps à chaque session de la MOP (voir figure 4). La plus forte proportion de rapports nationaux soumis par des Parties africaines a été enregistrée lors de la MOP4, quelque 58 % des Parties contractantes africaines ayant alors soumis leur rapport. Cependant, pour assurer une évaluation complète des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l’Accord en Afrique, toutes les Parties contractantes africaines devraient idéalement soumettre leur rapport national. De l’aide supplémentaire sera nécessaire pour améliorer la capacité des agences nationales de mise en œuvre africaines à utiliser le nouveau système en ligne de soumission des rapports nationaux de l’AEWA, afin d’assurer leur soumission réelle et en temps voulu à chaque session de la MOP.

Après le recrutement de nouvelles Parties à l’AEWA, une aide limitée est offerte pour encourager la mise en œuvre nationale et assurer ainsi la conformité avec la mise en œuvre de l’Accord au niveau national. Des informations et conseils limités sont en outre actuellement fournis aux agences nationales de mise en œuvre sur leurs rôles et responsabilités, et les ressources disponibles pour les accomplir. Leur participation aux processus relatifs à l’AEWA est donc restreinte.

Figure 4 : Soumission des rapports nationaux à la MOP de l’AEWA par les Parties contractantes africaines

Le Kit de formation Voies de migration [[13]](#footnote-13) (FTK), développé dans le cadre du projet du PNUE/FEM Wings Over Wetlands (WOW) du Projet voies de migration d'Afrique-Eurasie, fournit différents modules visant à améliorer la mise en œuvre de l’AEWA par différents groupes cibles au niveau national. Malheureusement, le FTK n’a pas été utilisé de façon systématique dans le cadre de l’AEWA, en raison d’un manque de fonds. Ce kit doit être utilisé, notamment dans la région d’Afrique. Le FTK sert également d’outil pédagogique pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et il doit être adopté par les Parties contractantes africaines afin d’être utilisé dans les institutions d’enseignement s’occupant de la vie sauvage.

#### *Résultats attendus*

Sur la base de l’analyse précédente, le Plan d’action pour l’Afrique se concentre sur l’accroissement de l’adhésion des États à l’AEWA, le maintien et le soutien du SGF de l’AEWA, l’accroissement du taux de soumission des rapports nationaux, l’amélioration de la capacité du personnel national à mettre en œuvre l’AEWA et l’établissement de mécanismes de coordination nationale pour la mise en œuvre de l’Accord. Les cibles complémentaires (CT2 et CT3) qui ne sont actuellement pas couvertes par le Plan stratégique de l’AEWA seront également prises en main et elles incluent l’amélioration générale de la capacité générale pour l’approche au niveau de la voie de migration de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et le renforcement de la participation des Parties africaines aux processus de l’AEWA.

Une coopération internationale améliorée pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique devrait permettre d’atteindre les résultats suivants :

* 5.1.1 : D’ici à 2017, le nombre de Parties contractantes en Afrique est passé à 45, y compris l’Union africaine,
* 5.4.1 : Au moins 50 000 euros seront débloqués par an pour les pays africains pour la mise en œuvre de l’AEWA,
* 5.5.1 : Toutes les Parties contractantes africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets,
* 5.6.1 : Tous les correspondants nationaux et correspondants locaux techniques de l’AEWA ont reçu une formation sur la mise en œuvre de l’AEWA,
* 5.7.1 : Dans au moins 50 % des Parties contractantes d’Afrique, des mécanismes de coordination nationaux de l’AEWA ont été établis et sont opérationnels sur une base régulière,
* CT/2.1 : dans chaque État de l'aire de répartition africaine, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation Voie de migration (FTK),
* CT/2.2 : Au moins un atelier national se servant du FTK a eu lieu dans chaque Partie contractante,
* CT/2.3 : Le FTK a été incorporé dans les programmes d’au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique,
* CT/2.4 : Le FTK est disponible dans le cadre d’un cours à distance (e-learning) basé dans un institut d’enseignement supérieur,
* CT/3.1 : Une réunion préparatoire pour la MOP a lieu pour la région africaine au cours de chaque période triennale, et
* CT/3.2 : Les correspondants nationaux de chaque Partie contractante ont suivi une formation sur les techniques de négociation dans le cadre des accords multilatéraux sur l’environnement.

#### *Défis rencontrés dans la réalisation d’une coopération internationale pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique*

Les Parties non contractantes d’Afrique australe ont recommandé d’approcher leur accession aux traités internationaux par le biais de leur Communauté de développement d'Afrique australe (SADC). Un atelier sous-régional sur la promotion de l’adhésion à l’AEWA sera organisé pour les Parties non contractantes de la SADC, en collaboration avec le Secrétariat de la SADC et autres partenaires concernés par la conservation des oiseaux d'eau dans la sous-région. Un atelier similaire sera organisé pour les Parties contractantes d’Afrique centrale, en collaboration avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Des ateliers d’adhésion nationale à l’AEWA seront organisés le cas échéant en Afrique de l’Ouest et de l’Est. En collaboration avec le partenaire de BirdLife au Portugal (Sociedade Portuguesa para o Estudo das Aves-SPEA), un atelier d’accession sera organisé pour les pays d’Afrique de langue portugaise[[14]](#footnote-14).

Une réunion de haut niveau sera convoquée, qui rassemblera les organes de l’Union africaine concernées, les comités économiques africains sous-régionaux et autres partenaires concernés de la région, et aura pour objectif de promouvoir l’accession de l’Union africaine à l’AEWA. Le gouvernement d’Éthiopie (où se trouvent les quartiers généraux de l’Union africaine) et le gouvernement d’Afrique du Sud (où se trouve le Parlement Panafricain) participeront directement à ce processus.

La MOP de l’AEWA continuera d’allouer au moins 20 000 euros par an au budget principal de l’AEWA pour le programme SGF de l’AEWA en Afrique. En outre, les Parties contractantes à l’AEWA devront fournir des contributions volontaires d’au moins 30 000 euros par an au SGF de l’AEWA en Afrique, pour assurer que ce programme est bien mis en œuvre en Afrique chaque année.

Deux sessions de formation seront organisées pour les rapporteurs nationaux désignés et les correspondants nationaux de l’AEWA concernés par l'établissement du rapport national en ligne. Ceci améliorera leur capacité à se charger du nouveau système de soumission des rapports nationaux en ligne ainsi que le processus national de soumission des rapports en général.

Une étude des mécanismes nationaux de coordination existants pour la mise en œuvre de l’AEWA en Afrique sera réalisée en utilisant les informations des rapports nationaux soumis à la MOP5 et en contact direct, le cas échéant, avec les correspondants nationaux de l’AEWA. Lorsque ce genre de mécanismes de coordination est absent, l’agence de mise en œuvre de l’AEWA sera encouragée à en établir un (de préférence en utilisant l’approche d’un comité de l’AEWA). Les mécanismes nationaux de coordination nouveaux et existants seront (autant que possible) liés ou incorporés aux mécanismes de coordination des AME existantes dans les pays. Des fonds de démarrage seront fournis aux Parties contractantes pour les aider, le cas échéant, à l’établissement de mécanismes nationaux de coordination.

Au moins un cours de Formation des formateurs (ToT) sur les concepts de voies de migration pour la conservation et l’utilisation rationnelle des oiseaux d’eau et des zones humides sera organisé dans chaque sous-région d’Afrique. La priorité sera accordée aux pays d’Afrique de l'Est, d’Afrique australe et aux pays anglophones d’Afrique de l’Ouest qui n’ont pas encore bénéficié de ce genre de ToT. Avec les financements de démarrage assurés par le Secrétariat et autres partenaires, les agences nationales de mise en œuvre seront encouragées à organiser des cours de formation nationaux en suivi des ToT sous-régionaux. Les activités liées à l’utilisation du FTK devraient être entreprises dans le cadre du partenariat « Post-WOW ».

En collaboration avec les agences nationales de mise en œuvre d’Afrique et le partenariat « Post-WOW », le Secrétariat encouragera l’utilisation du FTK au sein des institutions académiques. Un institut d’enseignement supérieur désireux d'héberger un cours d'enseignement à distance sur les concepts de voies de migration pour la conservation et l’utilisation rationnelle des oiseaux d’eau et des zones humides (cours d'apprentissage électronique portant sur le FTK) sera identifiée et le cours d’enseignement à distance (accessible à tous les États africains de l'aire de répartition) sera mis en place et mis en œuvre. Ceci devrait contribuer à améliorer les connaissances et l’expertise en vue de la conservation des oiseaux d’eau migrateurs sur le continent.

Une réunion régionale africaine, réunissant les correspondants nationaux de l’AEWA de toutes les Parties contractantes africaines et certains correspondants nationaux de Parties non contractantes de la région sera organisée à chaque période triennale. Ceci créera un forum pour discuter et partager les informations sur les principales questions pertinentes pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique et permettra aux Parties africaines de déterminer une position commune sur les questions clés ciblés lors de la MOP. Ce genre de réunion servira aussi à former les correspondants nationaux à la négociation dans le cadre des AME, améliorant ainsi leur participation à l’AEWA et autres processus liés aux AME.

# Budget provisionnel

Le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation de chaque action (voir Tableau 21 de l’Annexe 1 et Section 6) reflète les fonds à allouer au niveau de l’Accord (budget de base de l’AEWA et/ou contributions volontaires). Ceux-ci ne prennent pas en compte les ressources devant être allouées par les agences nationales de mise en œuvre de l’AEWA ou autres parties prenantes au niveau national.

Le Tableau 21 de l’Annexe 1 fournit une vue d’ensemble du budget provisionnel destiné à la mise en œuvre des actions proposées dans le Plan d’action, sur la base des objectifs du Plan stratégique de l’AEWA 2009-2017 et des actions proposées durant les deux périodes triennales concernées (2013-2015 et 2016-2017). Ces estimations budgétaires sont toutefois fournies pour la période 2013-2017, étant donné que le budget adopté à la MOP5 (2012), peut être seulement disponible/effectif à partir de 2013. Des fonds devront être également garantis afin de mettre en œuvre les trois programmes de recherche proposés pour l’Afrique (voir résultat 3.3.1) ainsi que toute Procédure utile d’évaluation de la mise en œuvre ou IRP (voir résultat 1.3.3). Ces fonds qui dépendront des priorités de recherche définies et des propositions de projet spécifiques ainsi que du nombre de cas d’IRP ne sont donc pas inclus dans le budget provisionnel du présent Plan d’action.

Un montant total de 7 356 145 euros sera nécessaire pour assurer la mise en œuvre intégrale du Plan d’action pendant la période 2013-2017. Il est proposé qu´environ 53 % de ce montant (3 874 777 euros) soit assuré entre 2012 et 2015, tandis que les 47 % restants (3 481 368 euros) seront recherchés entre 2016 et 2017.

Chaque résultat attendu et les activités du Plan d’action s’y rapportant sont classés par ordre de prioritaire, relative à l’urgence de mise œuvre et reflètent ainsi l’urgence d’allocation des fonds disponibles. La priorité de mise en œuvre qui en résulte est indiquée au Tableau 22. Les fonds disponibles devront être destinés à la réalisation des résultats conformément aux priorités relatives. La Figure 5 illustre la répartition du budget selon la priorité de mise en œuvre pour chaque période triennale et pour l’ensemble de la durée du présent Plan d’action.

Figure 5: Budget requis pour la mise en œuvre des actions ayant une priorité absolue, élevée et moyenne pour chaque période triennale

# Mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique

Il est prévu que le Plan d’action sera mis en œuvre par les États africains de l’aire de répartition, avec le soutien des autres États de l’aire de répartition, le Secrétariat, les organisations partenaires et le secteur privé. Les agences nationales de mise en œuvre, sous la conduite du correspondant national de l’AEWA, traceront les grandes lignes d’un plan de travail national par période triennale en vue de la mise en œuvre nationale du Plan d’action. Elles œuvreront aussi en faveur de l’allocation de ressources financières et autres pour assurer cette mise en œuvre.

Les stratégies destinées à la conduite de chaque action/activité du Plan d’action seront définies au moment de leur mise en œuvre et pourront varier en fonction des pays/ sous-région/ fonds disponibles. Toutefois, pour toutes les actions proposées, l’accent sera mis sur le renforcement de la collaboration avec les programmes/projets/activités/ressources existants ou prévus par les organisations partenaires travaillant pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique. L’Accord de partenariat sur la voie de migration « Post-WOW[[15]](#footnote-15) » y participera étroitement. Les États africains de l’aire de répartition et le Secrétariat devront initier et entretenir la collaboration avec les Communautés économiques régionales[[16]](#footnote-16) d’Afrique afin d’assurer le soutien légal de la mise en œuvre du Plan d’action. Le Secrétariat sera aussi responsable du démarrage de la collaboration avec les autres États de l’aire de répartition de l’AEWA, les organisations partenaires et le secteur privé pour les actions requérant ce type de collaboration.

Le Secrétariat jouera un rôle central dans la conduite de la mise en œuvre du Plan d’action par le biais du mécanisme de coordination existant pour l’Initiative africaine, ainsi qu’avec le soutien des organismes de l’Accord (Comité permanent, Comité technique et Réunion des Parties). La coordination ainsi que le soutien actif de la mise en œuvre du présent Plan d’action par le Secrétariat dépendent de la disponibilité permanente des postes de Coordinateur de l’Initiative africaine et d’Assistant pour l’Initiative africaine, basés au Secrétariat. L’estimation des coûts liés à ces postes[[17]](#footnote-17) pendant la période de mise en œuvre du présent Plan d’action apparaît dans le récapitulatif du budget du Tableau 22.

Étant donné que le Plan stratégique constitue le cadre du présent Plan d’action, le modèle du Rapport national en ligne pourrait être adapté pour servir à la fois de rapport à la MOP sur la mise en œuvre nationale de l’AEWA et également sur la mise œuvre du Plan d’action pour l’Afrique. Le rapport du Secrétariat à la MOP comprendra un rapport spécifique sur la mise en œuvre des tâches qu’il a dirigées. Le Secrétariat fera également la liaison avec les diverses organisations partenaires conduisant les différentes tâches en vue d’obtenir un feedback et de pouvoir à son tour communiquer ces informations à la MOP.

# Activités et résultats prévus pour parvenir à un meilleur état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Afrique

## Actions pour réaliser l’Objectif 1 du Plan stratégique de l’AEWA : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l’état de conservation des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs populations

Tableau 1 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.1 de l’objectif 1

| Cible 1.1 : Une protection légale complète est accordée à toutes les espèces figurant à la colonne A  |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 1.1.1 : Toutes les PC ont adopté une législation nationale protégeant toutes les espèces figurant à la colonne A | Identifier les PC ayant besoin d’adopter/amender leur législation par le biais des rapports nationaux qu’elles ont soumis à la MOP5  | Générale | Fin 2012 | 0 | Secrétariat | En supposant que :Toutes les PC ont présenté des rapports nationaux dûment remplis |
| Communiquer les besoins recensés à chaque PC et fournir des conseils sur la législation nationale | Même portée que ci-dessus | Mi-2013 | 0 | Secrétariat | Cette action peut être reliée au renforcement de la capacité de l’Objectif 5 |
| Développer et adopter/amender une législation appropriée | Même portée que ci-dessus | 2017 | 0 | Agences nationales de mise en œuvre de l’AEWA de chaque PC |  |

Tableau 2 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.2 de l’objectif 1

| Cible 1.2 : Un réseau complet et cohérent au niveau de la voie de migration de sites protégés et gérés importants, ainsi que d’autres sites gérés de façon adéquate, aux niveaux international et national pour les oiseaux d’eau, est mis en place et entretenu, en tenant compte des réseaux existants et du changement climatique |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 1.2.1 : Toutes les PC ont établi un réseau complet de sites (d’importance internationale et nationale) | Identifier, à l’aide du CSN et d’autres sources, l’état actuel des réseaux dans chaque PC  | Générale | 2012-2015 | 50 000 | Externalisé en accord avec les PC | L’étude internationale sur les sites (ISR) 2012 fournira des informations sur les sites d’importance internationales |
| Organiser un atelier par sous-région afin de fournir une formation sur l’Outil CSN à tous les correspondants et experts nationaux dans chaque CP et planifier un travail national de comblement des lacunes | Toutes les PC | 2016-2017 | 35 000 par atelier | Partenariat après WOW |  |
| Combler les lacunes de l’inventaire des réseaux de sites dans chaque PC (enquête et surveillance) | Générale | 2016-2017 (et au-delà) | Min. 50 000 par an | Partenariat après WOW | Fourniture régulière annuelle de fonds au programme de surveillance des oiseaux d’eau en Afrique |
| 1.2.2 : Toutes les PC ont fourni un statut juridique ou autre aux sites du réseau | Identifier, à l’aide du CSN et d’autres sources, l’état actuel de protection des réseaux dans chaque PC  | Générale | 2012-2015 | 50 000 (fourni dans 1.2.1)[[18]](#footnote-18) | Externalisé en accord avec les PC | L’ISR 2012 fournira des informations sur les sites internationalement importants |
| Combler les lacunes du statut de protection des sites (designer les sites protégés) | Générale | 2012-2017 et au-delà | Ressources des PC  | Agences responsables de la mise en œuvre de l’AEWA dans chaque CP |  |
| 1.2.3 : Toutes les PC ont mis en place des plans de gestion pour la conservation des oiseaux d’eau et les mettent en œuvre sur les sites du réseau | Identifier, à l’aide du CSN et d’autres sources, l’état actuel de la couverture de gestion dans chaque PC, l’efficacité de la mise en œuvre des plans de gestion existants et le besoin d’une gestion améliorée | Générale | 2012-2015 | 50 000 (fourni dans 1.2.1) 4 | Externalisé en accord avec les PC | L’ISR 2012 fournira des informations sur les sites d’importance internationale  |
| Établir et mettre en œuvre au moins cinq jumelages nord-sud, de sites le long des voies de migration | Générale | 2012-2017 | Ressources des CP  | PC (PC non africaines inclues) |  |
| Combler les lacunes dans la couverture de gestion du réseau des sites (préparer/actualiser/réviser et mettre en œuvre les plans de gestion) | Générale | 2012-2017 et au-delà | Ressources des PC  | Agences responsables de la mise en œuvre de l’AEWA dans chaque PC |  |

Tableau 3 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.3 de l’objectif 1

| Cible 1.3 : Des études d’impact environnemental & des évaluations stratégiques environnementales servent à réduire l’impact de nouveaux développements sur les espèces d’oiseau d’eau et leurs populations |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 1.3.1 : Toutes les PC ont mis en place des réglementations EIA/SEA qui prennent intégralement en considération les impacts sur la biodiversité, en particulier sur les oiseaux d’eau | Compiler des informations fournies par le biais des rapports soumis à la MOP5 et identifier les lacunes | Générale | 2012 | 0 | Secrétariat | En supposant que :Toutes les PC ont présenté des rapports nationaux dûment remplis |
| Développer/amender les réglementations EIA/SEA identifiées par l’analyse des lacunes | Toutes les PC identifiées | 2012-2017 | Ressources des CP  | Agences responsables de la mise en œuvre de l’AEWA dans chaque PC | Assistance fournie éventuellement par des parties prenantes internationales comme le CDE de l’UICN, l’IAIA, etc. |
| 1.3.2 : La capacité à participer aux processus d’EIA/SEA est accrue pour tous les responsables gouvernementaux liés à l’AEWA dans toutes les PC  | Organiser au moins quatre ateliers pour les représentants des gouvernements de toutes les PC | Générale | 2012-2017 | 60 000 par atelier | Secrétariat | Identifier des options en vue de synergies avec d’autres AME sur cette formation ;Identifier les organisations spécialisées qui se chargeront de la formation |
| 1.3.3 : La Procédure d’évaluation de la mise en œuvre de l’AEWA (IRP) sert à résoudre les cas litigieux de menaces des populations de l’AEWA dans des PC africaines | Chaque Partie contractante et/ou organisation partenaire informe à temps le Secrétariat de l’AEWA sur tous les principaux cas résultant d’activités humaines ayant des effets néfastes réels ou potentiels sur les populations de l’AEWA et leurs habitats  | Générale | 2012-2017 | 0 | Agences responsables de la mise en œuvre de l’AEWA dans chaque PC |  |
| Le financement est assuré pour que l’IRP de l’AEWA soit le cas échéant mis en œuvre  | Générale | 2012-2017 | Selon ce qui est nécessaire pour chaque cas  | Le Secrétariat de l’AEWA en étroite collaboration avec le StC et le TC | S’il y a lieu, l’IRP sera mis en œuvre en étroite collaboration avec d’autres AME et des organisations partenaires (par ex. le Secrétariat de Ramsar, BirdLife International, Wetlands International) |

Tableau 4 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 1.4 de l’objectif 1

| Cible 1.4 : Des Plans d’action par espèce (SSAP) sont élaborés et mis en œuvre pour les espèces les plus menacées énumérées dans la catégorie 1 et les catégories 2 et 3 marquées d’un astérisque dans la colonne A du Tableau 1 |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 1.4.1 : Toutes les espèces/populations globalement menacées et marquées d’un astérisque, présentes en Afrique font l’objet d’un SSAP | Élaborer des SSAP pour les 8 espèces/populations restantes et pour une population marquée par un astérisque sans SSAP telles qu’identifiées par l’Étude internationale sur l’élaboration et la mise en œuvre des SSAP (2008) | Tous les pays concernés | 2012-2017 | 40 000 par SSAP | Secrétariat | Des parties prenantes autres que les CP et le Secrétariat sont encouragées à commencer les processus d’avant-projet de SSAP en coordination avec le Secrétariat  |
| 1.4.2 : Des mécanismes de coordination internationale (groupes de travail internationaux de l’AEWA sur les espèces) sont en place et sont opérationnels pour tous les SSAP | Tous les États de l’aire de répartition désignent leur représentant national et leur expert national pour chaque ISWG | Tous les États de l’aire de répartition | A la réunion de chaque ISWG  | 0 | États de l’aire de répartition | Le Secrétariat convoque les ISWG  |
| Les groupes de travail nationaux pour chaque SSAP sont convoqués et coordonnés par les représentants et les experts nationaux dans chaque État de l’aire de répartition | Tous les États de l’aire de répartition | Dans l’année suivant le lancement de l’ISWG | Ressources des PC  | Les représentants et experts nationaux désignés pour participer à chaque ISWG |  |
| Tous les États de l’aire de répartition fournissent chaque année suffisamment de ressources pour entretenir les mécanismes de coordination internationale pour chaque SSAP | Tous les États de l’aire de répartition | Par roulement | 10 000 par mécanisme de coordination | RS en concertation avec le Secrétariat | Les SSAP en groupes 2-3 dépendent d’un même mécanisme de coordination |
| Recueillir des fonds pour la mise en œuvre des SSAP | À l’échelle globale  | Par roulement | Couvert par le budget ci-dessus | Coordinateurs des IWSG | Au moins un projet financé par SSAP et par an  |

## Actions pour réaliser l’Objectif 2 du Plan stratégique de l’AEWA : Garantir que tout prélèvement d’oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord est durable

Tableau 5 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.1 de l’objectif 2

| Cible 2.1 : L’utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides est supprimée dans toutes les régions des Parties contractantes |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 2.1.1 : Toutes les PC de l’Afrique du Nord ont mis en place une législation interdisant l’utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides | Chaque PC de l’Afrique du Nord a identifié et publié le calendrier qu’elle s’est imposé en vue de la suppression de l’utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides  | L’Afrique du Nord | 2012-2014 | 0 | Agences responsables de la mise en œuvre de l’AEWA dans chaque PC |  |
| Chaque PC de l’Afrique du Nord a élaboré et adopté une législation qui interdit l’utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides | L’Afrique du Nord | Selon les dates butoirs que les PC se sont imposées, mais pas plus tard que 2017 | Ressources des PC  | Agences responsables de la mise en œuvre de l’AEWA dans chaque PC | Soutien fourni par le Secrétariat et d’autres parties prenantes tel que le CDE de l’UICN |

Tableau 6 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.2 de l’objectif 2

| Cible 2.2 : Une collecte coordonnée au niveau international des données sur les prélèvements est mise en place et implémentée |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 2.2.1 : Toutes les Parties contractantes ont mis en place un système pour la collecte des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau  | Analyser les informations obtenues par le biais des rapports nationaux soumis à la MOP5 ainsi que par d’autres moyens, afin d’identifier les pays ne disposant pas de ces systèmes, les besoins de concevoir et de mettre en place des collectes des données sur les prélèvements ainsi que les lacunes dans les systèmes existants | Générale | 2012-2015 | 20 000 pour les analyses supplémentaires hors des rapports nationaux de la MOP5 | Externalisé par le Secrétariat | En supposant que :Toutes les PC ont présenté des rapports nationaux dûment remplis |
| Chaque PC conçoit et adopte un système pour le recueil des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau, s’appuyant sur les conseils du Secrétariat de l’AEWA, de la CT et des autres organisations partenaires | Générale | 2015-2017 | Ressources des PC  | Agences responsables de la mise en œuvre de l’AEWA dans les PC | Ceci sera surveillé par le Secrétariat de l’AEWA afin d’assurer la cohérence des systèmes développés |
| 2.2.2 : Un programme sous-régional de collecte des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau est opérationnel en Afrique du Nord  | Effectuer une étude de faisabilité sur la coordination du recueil des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau en Afrique du Nord | Afrique du Nord | 2013 | 30 000 | Externalisé par le Secrétariat |  |
| Développer et mettre en œuvre un projet pilote sur la coordination du recueil des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau en Afrique du Nord | Afrique du Nord | 2014-2017 | 250 000 | Externalisé par le Secrétariat | Avec l’étroite participation de l’ONCFS |

Tableau 7 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 2.3 de l’objectif 2

| Cible 2.3 : Des mesures destinées à réduire et éliminer autant que possible les prélèvements illégaux d’oiseaux d’eau, l’utilisation d’appâts empoisonnés ainsi que les méthodes de prélèvements non sélectives sont élaborées et implémentées |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 2.3.1 : Toutes les PC ont des législations appropriées qui sont intégralement mises en application | Compiler des informations pertinentes fournies par le biais des rapports soumis à la MOP5 et identifier les lacunes | Générale | 2012 | 0 | Secrétariat | En supposant que :Toutes les PC ont présenté des rapports nationaux dûment remplis |
| Chaque PC développe et adopte une législation  | Générale | 2015-2017 et au-delà | Ressources des PC  | Agences responsables de la mise en œuvre de l’AEWA dans chaque PC | Soutien fourni par le Secrétariat et d’autres parties prenantes tel que le CDE de l’UICN ainsi que par les rapports nationaux de l’AEWA  |
| Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes dans chaque sous-région pour fournir aux communautés locales des moyens de subsistance alternatifs en tant que moyen d’assurer la conformité avec la législation  | Afr. du N, Afr. de l’O, Afr. centrale, Afr. de l’E, Afr. australe | 2012-2017 | 250 000 par sous-région | Secrétariat | En collaboration avec les organisations partenaires ayant de l’expertise sur le terrain ; solliciter un financement auprès des agences de développement |

##

## Actions pour réaliser l’Objectif 3 du Plan stratégique de l’AEWA: Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l’action de conservation

Tableau 8 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.1 de l’objectif 3

| Cible 3.1 : Les ressources nécessaires sont en place pour soutenir, à long terme, les processus internationaux de collecte de données de surveillance pour l’évaluation de l’état de conservation |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 3.1.1 : Amélioration de la quantité et qualité des données sur les populations d’oiseaux d’eau disponibles pour l’Afrique | Assurer chaque année un financement régulier pour soutenir le programme de surveillance des oiseaux d’eau coordonné par Wetlands International  | Générale | 2012-2017 | 100 000 par an | Les PC conjointement avec le Secrétariat |  |

Tableau 9 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.2 de l’objectif 3

| Cible 3.2 : Les capacités des systèmes nationaux de surveillance pour évaluer l’état de conservation des oiseaux d’eau sont mises en place, entretenues et développées plus avant |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 3.2.1 : La moitié des PC dispose toute l’année (le cas échéant) de systèmes de surveillance  | Examiner le statut des programmes nationaux de surveillance dans chaque PC et souligner les priorités pour le développement futur | Générale | 2012-2017 | 80 000 | Externalisé par le Secrétariat | La moitié des CP sera examinée en 2012-2015, l’autre moitié restante en 2016-2017 |
| Actualiser, traduire et diffuser le module de formation de l’ONCFS sur la surveillance des oiseaux d’eau dans l’Afrique sub-saharienne | Sans objet | 2013-2014 | 80 000 | Externalisé par le Secrétariat et en étroite collaboration avec le ministère français de l’Écologie, de Développement durable, des Transports et du Logement, et l’ONCFS | À utiliser dans le cadre de la capacité du Recensement des oiseaux d’eau d’Afrique et le jumelage nord-sud des programmes de surveillance |
| Mettre en œuvre des projets de jumelage nord-sud pour le renforcement ou la mise en place des programmes de surveillance | Les PC examinées pendant la période triennale 2012-2015 | 2016-2017 et au-delà | Ressources des CP  | PC (PC non africaines inclues) |  |

Tableau 10 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.3 de l’objectif 3

| Cible 3.3 : Les agences publiques nationales responsables, les institutions universitaires ainsi que d’autres instituts actifs dans la recherche sur les espèces sauvages sont encouragés à établir des programmes de recherche destinés à soutenir la mise en œuvre des priorités de conservation des oiseaux d’eau |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 3.3.1: Au moins trois nouveaux programmes de recherche en relation avec l’AEWA sont mis en place en Afrique | Identifier les besoins de recherche prioritaires pour l’Afrique et élaborer les propositions de recherche appropriées | Générale | 2012-2014 | 40 000 | Externalisé par le Secrétariat | Processus conjoint engageant les institutions de recherche africaines et eurasiennes |
| Recueillir des fonds et mettre en œuvre les propositions de recherche | Selon ce qui a été identifié | 2015-2017 et au-delà | Selon ce qui a été identifié | Instituts de recherche | Processus conjoint engageant les institutions de recherche africaines et eurasiennes |
| 3.3.2 : Capacité scientifique accrue en Afrique grâce aux bourses/ programmes d’échange sur des questions se rapportant à l’AEWA avec la participation d’universités européenne et africaines  | Développer un concept pour un programme spécial de bourses/ d’échange sur l’AEWA  | Sans objet | 2012-2014 | 10 000 | Externalisé par le Secrétariat | En collaboration avec le CT |
| Mettre au point et diffuser le programme spécial de bourses/ d’échange sur l’AEWA  | Générale | 2015-2016 | 20 000 | Externalisé par le Secrétariat | Conjointement avec des universités intéressées à participer |

Tableau 11: Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 3.4 de l’objectif 3

| Cible 3.4 : Les meilleures pratiques, y compris les connaissances traditionnelles notamment, dans les programmes de conservation des oiseaux d’eau sont rassemblées et intégrées  |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 3.4.1: Chaque PC a publié au moins une meilleure pratique importante pour l’AEWA dans le journal en ligne [www.conservationevidence.com](http://www.conservationevidence.com)  | Promouvoir le journal en ligne parmi les praticiens de la conservation en Afrique  | Générale | 2012-2017 | 0 | Secrétariat |  |

Tableau 12 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 1 de l’objectif 3

| Cible complémentaire 1 : La quantité et la qualité des données sur les mouvements d’oiseaux d’eau sont améliorées |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| CT/1.1 : Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d’eau sont renforcées dans le cadre d’AFRING | Institutionnaliser la gouvernance d’AFRING et mettre en place sa stratégie  | Générale | 2012-2013 | 15 000 | Le Secrétariat et le coordinateur d’AFRING  |  |
| Démarrer la mise en œuvre de la stratégie d’AFRING  | Générale | 2014-2015 | 50 000 de financement de démarrage | Organe directeur d’AFRING en coopération avec le Secrétariat |  |
| Organiser deux cours de baguage, l’accent étant mis sur les pays francophones  | Afr. de l’O, Afr. Centrale, Afr. du N | 2014-2016 | 30 000 par atelier | Coordinateur d’AFRING |  |

## Actions pour réaliser l’Objectif 4 du Plan stratégique de l’AEWA : Améliorer la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d’oiseaux migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et à celle de leurs habitats

Tableau 13 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 4.3 de l’objectif 4

| Cible 4.3 : La sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d’eau en général et notamment aux questions relatives à l’AEWA sont intensifiées à tous les niveaux au sein des Parties contractantes |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 4.3.1 : Au moins 25 % des PC ont élaboré et mettent en œuvre des programmes axés sur la sensibilisation à la conservation des oiseaux d’eau et à l’AEWA ainsi qu’à leur compréhension | Toutes les PC ont nommé et communiqué au Secrétariat un correspondant national pour les questions de CESP | Générale | 2012-2013 | 0 | Les CP |  |
| Développer et produire un kit de communication fournissant du matériel de sensibilisation | Sans objet | 2012-2014 | 200 000 | Secrétariat | Le kit de communication sera disponible dans les deux langues officielles de l’Accord (anglais et français), et si les fonds sont suffisants aussi en arabe et en portugais ;Le public ciblé est le grand public et les secteurs qui ne sont pas directement engagés dans la conservation de la nature |
| Organiser trois ateliers afin de dispenser une formation aux correspondants nationaux CESP  | Générale | 2015-2016 | 35 000 par atelier+ 20 000 pour un formateur | Externalisé par le Secrétariat |  |
| Chaque PC a mis au point et met en œuvre un programme national de CESP | Générale | 2017-(2018) | Ressources des PC  | Correspondants nationaux pour la CESP |  |
| 4.3.2 : La Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est célébrée dans chaque PC | Fournir un financement de démarrage à chaque PC | Générale | 2012-2017 | 500 par PC | Secrétariat |  |
| Organiser chaque année un grand événement JMOM en Afrique  | Générale | 2012-2017 | 10 000 par événement  | Les correspondants nationaux pour la CESP en coopération avec le Secrétariat  |  Chaque année une sous-région différente  |

## Actions pour réaliser l’Objectif 5 du Plan stratégique de l’AEWA : Améliorer la capacité des États de l’aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour la conservation des espèces d’oiseaux migrateurs et de leurs voies de migration

Tableau 14 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.1 de l’objectif 5

| Cible 5.1 : Le nombre d’adhérents à l’Accord s’accroît en Afrique |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 5.1.1: D’ici 2017, le nombre de Parties contractantes en Afrique est passé à 45, y compris l’Union africaine | Organiser des ateliers sous-régionaux sur l’adhésion en Afrique australe (dans le cadre de la SADC), en Afrique Centrale (dans le cadre de la CEMAC) et dans les pays africains lusophones [[19]](#footnote-19) | L’Afrique australe, centrale, et lusophones  | 2012-2016 | 50 000 par atelier | Secrétariat |  |
| Organiser au moins deux ateliers nationaux sur l’adhésion, en particulier en Afrique de l’Ouest | AO | 2012-2015 | 15 000 par atelier | Secrétariat |  |
| Les PC présentes dans le Comité permanent contactent chaque partie non contractante de leur sous-région respective  | Générale | Par roulement | 0 | PC représentées dans le Comité permanent |  |
| Conduire une réunion de haut niveau réunissant les PC, les organes concernés de l’UA et le Secrétariat  | Sans objet | 2014 | 60 000 | Au moins l’Éthiopie et l’Afrique du Sud et d’autres pays qui seront identifiés  |  |

Tableau 15 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.4 de l’objectif 5

| Cible 5.4 : Le Fonds de petites subventions (SGF) est activé |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 5.4.1 : Au moins 50 000 EUR sont débloqués annuellement pour les pays africains pour la mise en œuvre de l’AEWA | Continuer à allouer au moins 20 000 EUR par an dans le budget de base de l’AEWA pour le FPS en Afrique | Générale | Par roulement | 20 000 | Les PC |  |
| Les PC donatrices versent des contributions volontaires pour un montant d’au moins 30 000 EUR pour le FPS en Afrique | Sans objet | Par roulement | 30 000 | Les PC donatrices |  |

Tableau 16 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.5 de l’objectif 5

| Cible 5.5 : Le taux de soumission des rapports nationaux augmente |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 5.5.1 : Toutes les PC africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets | Organiser deux ateliers nationaux de formation relatifs aux rapports destinés aux responsables et correspondants nationaux | Générale | 2013-2014 | 75 000 par atelier | Secrétariat |  |

Tableau 17 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.6 de l’objectif 5

| Cible 5.6 : Les capacités du personnel national pour la mise en œuvre de l’Accord sont accrues au moyen de mécanismes de formation appropriés  |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 5.6.1 : Tous les correspondants nationaux et les correspondants techniques ont reçu une formation sur la mise en œuvre de l’AEWA | Élaborer un module de formation sur la mise en œuvre de l’AEWA destiné au personnel des autorités nationales de mise en œuvre  | Sans objet | 2012-2013 | 150 000 | Secrétariat (externalise une partie du travail) | Module de formation bilingue (anglais et français)  |
| Organiser deux ateliers nationaux de formation destinés aux correspondants nationaux et aux correspondants techniques | Générale | 2016-2017 | 100 000 par atelier | Secrétariat (encadrant pour sous-traiter le travail) |  |

Tableau 18 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible 5.7 de l’objectif 5

| Cible 5.7 : Un mécanisme de coordination nationale approprié pour la mise en œuvre de l’AEWA en accord avec des mécanismes de coordination nationale pour d’autres AEM sur la biodiversité est mis en place |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| 5.7.1 : Dans au moins 50 % des Parties contractantes africaines, les mécanismes de coordination de l’AEWA ont été mis en place et sont opérationnels sur une base régulière | Sur la base des rapports nationaux présentés, identifier quelles PC n’ont pas encore des mécanismes de coordination nationale établis ou opérationnels | Générale | 2012 | 0 | Secrétariat | En supposant que :Toutes les PC ont présenté des rapports nationaux dûment remplis |
| Fournir des orientations aux PC pour la mise en place et/ou le fonctionnement d’un mécanisme national de coordination | Selon ce qui a été identifié | 2013-2017 | 3 000 par PC | Secrétariat |  |

Tableau 19 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 2 de l’objectif 5

| Cible complémentaire 2 : La capacité générale et l’expertise des États de l’aire de répartition à l’égard de l’approche par la voie de migration de la conservation et l’usage judicieux des oiseaux d’eau et des zones humides est accrue |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| CT/2.1 : Dans chaque État de l’aire de répartition, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation sur la Voie de migration (Flyway Training Kit ou FTK) | Organiser des ateliers FTK de Formation des Formateurs (FdF) dans chaque sous-région | Afr. De l’E, Afr. australe, Afr. de l’O, Afr. centrale, Afr. Du N | 2012-2017 | 75 000 par atelier | Partenariat après WOW |  |
| CT/2.2 : Au moins un atelier national de formation se servant du FTK a eu lieu dans chaque PC | Recueillir des fonds pour un atelier national par sous-région | Sans objet | 2016-2017 | 5 000 par atelier | Partenariat après WOW |  |
| Les formateurs nationaux en collaboration avec les correspondants nationaux organisent des ateliers nationaux de formation FTK | Toutes les PC | 2014-2017 | Ressources des PC + les fonds recueillis dans l’action ci-dessus  | Les PC |  |
| CT/2.3: Le FTK a été incorporé dans les programmes d’au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique | Les correspondants nationaux encouragent l’utilisation du FTK auprès des institutions de formation  | Toutes les CP | 2012-2017 | 0 | Correspondants nationaux en coopération avec le Secrétariat |  |
| CT/2.4 : Le FTK est disponible dans le cadre d’un cours à distance (e-learning) basé dans un institut d’enseignement supérieur | Identifier un institut d’enseignement supérieur qui hébergera le cours à distance FTK  | Sans objet | 2012-2013 | 0 | Partenariat après WOW |  |
| Mise en place et diffusion du cours à distance FTK  | Sans objet | 2016-2017 | 60,000 | Partenariat après WOW en coopération avec l’institut d’enseignement supérieur |  |

Tableau 20 : Résultats et actions pour la mise en œuvre de la cible complémentaire 3 de l’objectif 5

| Cible complémentaire 3 : L’engagement des CP africaines dans les processus de l’AEWA est renforcé |
| --- |
| Résultat | Action | Portée géographique | Calendrier | Budget (€) | Dirigé par : | Observations |
| CT/3.1 : Une réunion africaine en préparatoire pour la MOP (Pré-MOP) a eu lieu au cours de chaque période triennale | Organiser deux réunions africaines pré-MOP  | Générale | 2012-2015 et 2016-2017 (2018) | 60 000 par réunion | Secrétariat | Potentiellement liée aux réunions pré-COP de la CMS/ Ramsar |
| CT/3.2 : Les correspondants nationaux de chaque PC ont suivi une formation sur la négociation | Organiser un atelier de formation par période triennale | Générale | 2012-2017 | 30 000 par atelier | Secrétariat | Lié aux réunions africaines pré-MOP/MOP  |

# Annexe 1 :

Tableau 21 : Récapitulatif du budget (en euros) pour la mise en œuvre et la coordination du Plan d’action, basé sur les priorités du Plan stratégique 2009-2017

| **Objectif/Cible/Résultat** | **2013 - 2015** | **2016 - 2017** | **2013-2017** | **priorité** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|   |   |   |   |   |
| **Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l’état de conservation des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs populations** |
| **1.1.1: Toutes les PC ont adopté une législation nationale protégeant toutes les espèces figurant à la colonne A** |  |  |  | **absolue** |
| a - Identifier les PC devant adopter une législation ou l’amender | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Communiquer les besoins identifiés aux PC et les conseiller en matière de législation nationale  | 0 | 0 | 0 |   |
| c - Développer et adopter/amender une législation pertinente |   | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 1.1.1 :*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** |   |
| **1.2.1: Toutes les PC ont établi un réseau complet de sites (d’importance internationale et nationale)** |  |  |  | **absolue** |
| a - Identifier l’état actuel des réseaux de sites dans chaque PC | 50 000 | 0 | 50 000 |   |
| b - Atelier sous régionaux de formation à l’utilisation de l’Outil CSN et de planification des activités de comblement des lacunes à 35 000€/atelier | 0 | 175 000 | 175 000 |   |
| c - Enquêtes et travail de surveillance pour combler les lacunes dans les inventaires nationaux du réseau de sites à min 50 000€/an | 0 | 100 000 | 100 000 |   |
| ***Sous-total 1.2.1 :*** | ***50 000*** | ***275 000*** | ***325 000*** |  |
| **1.2.2 : Toutes les PC ont fourni un statut juridique ou autre aux sites du réseau** |  |  |  | **absolue** |
| a - Identifier l’état actuel de protection du réseau de sites dans chaque PC | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Combler les lacunes dans l’état de protection des sites du réseau | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 1.2.2 :*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** |  |
| **1.2.3 : Toutes les PC ont mis en place des plans de gestion pour la conservation des oiseaux d’eau et les mettent en œuvre sur les sites du réseau** |  |  |  | **absolue** |
| a - Identifier l’état, les besoins et l’efficacité actuels de la gestion du réseau des sites dans chaque PC | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Établir et mettre en œuvre au moins cinq jumelages nord-sud de site le long des voies de migration | 0 | 0 | 0 |   |
| c - Préparer/actualiser/réviser et mettre en œuvre les plans de gestion pour combler les lacunes dans la gestion du réseau des sites  | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 1.2.3 :*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** |  |
| **1.3.1 : Toutes les PC ont mis en place des règlementations EIA/SEA qui prennent intégralement en considération les impacts sur la biodiversité, en particulier sur les oiseaux d’eau** |  |  |  | **élevée** |
| a - Compiler les informations utiles sur les réglementations EIA/SEA et identifier les lacunes | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Développer et amender les réglementations EIA/SEA identifiées par l’analyse des lacunes | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 1.3.1 :*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** |  |
| **1.3.2 : La capacité de tous les responsables gouvernementaux liés à l’AEWA à participer aux processus d’EIA/SEA est accrue dans toutes les PC**  |  |  |  | **élevée** |
| a - Organiser au moins quatre ateliers en vue d’accroître la capacité visant les EIA/SEA à60 000€/atelier | 120 000 | 120 000 | 240 000 |   |
| ***Sous-total 1.3.2 :*** | ***120 000*** | ***120 000*** | ***240 000*** |  |
| **1.3.3 : La Procédure d’évaluation de la mise en œuvre de l’AEWA (IRP) sert à résoudre les cas litigieux de menaces pour des populations de l’AEWA dans des CP africaines** |  |  |  | **élevée** |
| a - Le Secrétariat est rapidement averti sur les principaux cas résultant d’activités humaines ayant réellement ou potentiellement des effets néfastes sur les populations de l’AEWA et/ou leurs habitats | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Le financement est assuré pour mettre en œuvre l’IRP le cas échéant | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 1.3.3 :*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** |  |
| **1.4.1 : Toutes les espèces/populations globalement menacées et marquées d’un astérisque, présentes en Afrique font l’objet d’un SSAP** |  |  |  | **élevée** |
| a - Élaborer des SSAP pour les 8 espèces/populations prioritaires identifiées par l’Étude internationale 2008 sur l’élaboration et la mise en œuvre des SSAP et une population marquée d’un astérisque à 40 000€/SSAP | 200 000 | 160 000 | 360 000 |   |
| ***Sous-total 1.4.4 :*** | ***200 000*** | ***160 000*** | ***360 000*** |  |
| **1.4.2 : Tous les SSAP ont en place des mécanismes de coordination internationale solide et opérationnelle** |  |  |  | **élevée** |
| a - Désignation des représentants et experts nationaux pour participer à chaque ISWG | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Convocation et coordination des groupes de travail nationaux pour chaque SSAP | 0 | 0 | 0 |   |
| c - Tous les États de l’aire de répartition de chaque SSAP fournissent chaque année suffisamment de ressources pour entretenir ses mécanismes de coordination internationale à min. 10 000€/coordination SSAP  | 150 000 | 200 000 | 350 000 |   |
| d - Recueillir des fonds pour la mise en œuvre des SSAP | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 1.4.2 :*** | ***150 000*** | ***200 000*** | ***350 000*** |  |
|   |   |   |   |   |
| **Sous-total - Objectif 1:** | **520 000** | **755 000** | **1 275 000** | **1 275 000** |
|   |   |   |   |   |
| **Objectif 2: Garantir que tout prélèvement d’oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord est durable** |
| **2.1.1: Toutes les PC de l’Afrique du Nord ont en place une législation interdisant l’utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides** |  |  |  | **moyenne** |
| a - Les PC de l’Afrique du Nord identifient et publient les calendriers qu’elles se sont imposés pour supprimer l’utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides.  | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Les PC de l’Afrique du Nord ont élaboré et adopté une législation qui interdit l’utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 2.1.1 :*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** |  |
| **2.2.1 : Toutes les Parties contractantes établissent un système pour la collecte des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau**  |  |  |  | **moyenne** |
| a - Identifier les pays ne disposant pas d’un système de collecte de données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau et évaluer les besoins de concevoir et mettre en œuvre ce type de système et identifier les lacunes dans les systèmes existants | 20 000 | 0 | 20 000 |   |
| b - Chaque PC conçoit et adopte un système pour la collecte des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau  |   | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 2.2.1 :*** | ***20 000*** | ***0*** | ***20 000*** |  |
| **2.2.2 : Un programme sous-régional de collecte des données de prélèvements d’oiseaux d’eau est opérationnel en Afrique du Nord**  |  |  |  | **moyenne** |
| a - Effectuer une étude de faisabilité sur la coordination de la collecte des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau en Afrique du Nord | 30 000 | 0 | 30 000 |   |
| b - Développement et mise en œuvre d’un projet pilote sur la coordination du recueil des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau en Afrique du Nord  | 250 000 | 0 | 250 000 |   |
| ***Sous-total 2.2.2 :*** | ***280 000*** | ***0*** | ***280 000*** |  |
| **2.3.1 : Toutes les PC ont des législations pertinentes en place pour réduire et éliminer autant que possible les prélèvements illégaux d’oiseaux d’eau, l’utilisation d’appâts empoisonnés ainsi que les méthodes de prélèvements non sélectives**  |  |  |  | **absolue** |
| a - Identifier les lacunes dans la législation nationale pertinente  | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Chaque PC identifiée développe et adopte une législation  | 0 | 0 | 0 |   |
| c - Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes destinés à fournir des moyens de subsistance de remplacement aux communautés locales afin d’encourager le respect de la législation à250 000€/sous-région | 500 000 | 750 000 | 1 250 000 |   |
| ***Sous-total 2.3.1 :*** | ***500 000*** | ***750 000*** | ***1 250 000*** |  |
|   |   |   |   |   |
| **Sous-total - Objectif 2:** | **800 000** | **750 000** | **1 550 000** | **1 550 000** |
|   |   |   |   |   |
| **Objectif  3 : Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l’action de** **conservation**  |
| **3.1.1 : Amélioration de la quantité et qualité des données sur les populations d’oiseaux d’eau disponibles pour l’Afrique** |  |  |  | **absolue** |
| a - Assurer chaque année un financement régulier pour soutenir le programme de surveillance des oiseaux d’eau (AfWC) coordonné par Wetlands International à 100 000€/an  | 300 000 | 200 000 | 500 000 |   |
| ***Sous-total 3.1.1 :*** | ***300 000*** | ***200 000*** | ***500 000*** |  |
| **3.2.1 : La moitié des PC ont tout au long de l’année (Le cas échéant) des systèmes de surveillance en place** |  |  |  | **élevée** |
| a - Examiner le statut des programmes nationaux de surveillance dans chaque PC et souligner les priorités pour le développement futur | 40 000 | 40 000 | 80 000 |   |
| b - Le module de formation de l’ONCFS sur la surveillance des oiseaux d’eau dans l’Afrique sub-saharienne est actualisé, traduit et diffusé | 80 000 | 0 | 80 000 |   |
| c - Les projets de jumelage nord-sud destinés à renforcer/ établir des programmes de surveillance nationale sont mise en œuvre  |   | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 3.2.1 :*** | ***120 000*** | ***40 000*** | ***160 000*** |  |
| **3.3.1 : Au moins trois nouveaux programmes de recherche en relation avec l’AEWA sont mis en place en Afrique** |  |  |  | **moyenne**  |
| a - Identifier les priorités de besoins de recherche pour l’Afrique et élaborer les propositions de recherche appropriées | 40 000 | 0 | 40 000 |   |
| b - Recueillir des fonds et mettre en œuvre les propositions de recherche | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 3.3.1 :*** | ***40 000*** | ***0*** | ***40 000*** |  |
| **3.3.2 : Capacité scientifique accrue en Afrique grâce aux bourses/ programmes d’échange sur des questions se rapportant à l’AEWA avec la participation d’universités européenne et africaines**  |  |  |  | **élevée** |
| a- Développer un concept pour un programme de bourses/ d’échange spécial AEWA  | 10 000 | 0 | 10 000 |   |
| b - Mettre au point et diffuser le programme de bourses/ d’échange spécial AEWA  | 20 000 | 0 | 20 000 |   |
| ***Sous-total 3.3.2 :*** | ***30 000*** | ***0*** | ***30 000*** |  |
| **3.4.1 : Au moins une meilleure pratique par CP importante pour l’AEWA est publiée dans le journal en ligne www.conservationevidence.com** |  |  |  | **moyenne** |
| a - Promotion du journal en ligne www.conservationevidence.com auprès des écologistes en Afrique | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 3.4.1 :*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** |  |
| **CT/1.1 : Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d’eau sont renforcées dans le cadre d’AFRING** |  |  |  | **élevée** |
| a - Institutionnaliser la gouvernance d’AFRING et mettre en place sa stratégie  | 15 000 | 0 | 15 000 |   |
| b - Commencer la mise en œuvre de la stratégie d’AFRING à l’aide de fonds de démarrage  | 50 000 | 0 | 50 000 |   |
| c - Organisation de deux cours sur le baguage, en particulier pour les pays africains francophones à 30 000€/cours | 30 000 | 30 000 | 60 000 |   |
| ***Sous-total CT/1.1 :*** | ***95 000*** | ***30 000*** | ***125 000*** |  |
|   |   |   |   |   |
| Sous-total - Objectif 3: | 585 000 | 270 000 | 855 000 | 855 000 |
|   |   |   |   |   |
| **Objectif 4 : Améliorer la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d’oiseaux migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et à celle de leurs habitats** |
| **4.3.1 : Au moins 25 % des PC ont élaboré et sont en train de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et de compréhension se rapportant à la conservation des oiseaux d’eau et à l’AEWA** |  |  |  | **absolue** |
| a - Désignation du correspondant national pour les questions de CESP et information communiquée au Secrétariat | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Développer un kit de communication fournissant du matériel de sensibilisation à l’AEWA | 200 000 | 0 | 200 000 |   |
| c - Organisation de trois ateliers pour la formation des correspondants nationaux CESP à 35 000€/atelier et 20 000€ pour le formateur | 0 | 125 000 | 125 000 |   |
| d - Chaque PC a mis au point et met en œuvre un programme national de CESP | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total 4.3.1 :*** | ***200 000*** | ***125 000*** | ***325 000*** |  |
| **4.3.2 : La Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est célébrée dans chaque PC** |  |  |  | **moyenne** |
| a - Financement de démarrage fourni à chaque PC pour encourager la célébration de la JMOM à 500€/PC | 6 500 | 6 500 | 13 000 |   |
| b - Un grand événement JMOM est organisé chaque année en Afrique  | 30 000 | 20 000 | 50 000 |   |
| ***Sous-total 4.3.2 :*** | ***36 500*** | ***26 500*** | ***63 000*** |  |
|   |   |   |   |   |
| **Sous-total - Objectif 4:** | **236 500** | **151 500** | **388 000** | **388 000** |
| **Objectif 5: Améliorer la capacité des États de l’aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour la conservation des espèces d’oiseaux migrateurs et de leurs voies de migration** |
| **5.1.1 : D’ici 2017, le nombre de Parties contractantes en Afrique est passé à 45, y compris l’Union africaine** |  |  |  | **élevée** |
| a - Organisation de deux ateliers sur l’adhésion sous-régionaux (SADC et CEMAC) et un en portugais à 50 000€/atelier | 50 000 | 100 000 | 150 000 |   |
|  b - Organisation d’au moins deux ateliers sur l’adhésion, en particulier pour l’Afrique de l’Ouest à 15 000€/atelier | 15 000 | 15 000 | 30 000 |   |
| c - Les représentants africains au Comité permanent contactent les Parties non contractantes de leur sous-région en vue de promouvoir l’adhésion à l’Accord | 0 | 0 | 0 |   |
| d - Réunion de haut niveau en vue de promouvoir l’adhésion de l’Union africaine à l’AEWA | 60 000 |   | 60 000 |   |
| ***Sous-total 5.1.1 :*** | ***125 000*** | ***115 000*** | ***240 000*** |  |
| **5.4.1 : Au moins 50 000 EUR sont déboursés chaque année au titre du SGF aux pays africains pour la mise en œuvre de l’AEWA** |  |  |  | **élevée** |
| a - Au moins 20 000€/an sont alloués dans le budget de base de l’AEWA au SGF en Afrique | 60 000 | 40 000 | 100 000 |   |
| b - Des contributions volontaires d’un montant d’au moins 30 000€/an sont versés par les CP donatrices pour le SGF en Afrique | 90 000 | 60 000 | 150 000 |   |
| ***Sous-total 5.4.1 :*** | ***150 000*** | ***100 000*** | ***250 000*** |  |
| **5.5.1 : Toutes les PC africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets** |  |  |  | **élevée** |
| a - Organiser deux ateliers de formation destinés aux rapporteurs et aux correspondants nationaux sur le rapport national en ligne à75 000€/atelier | 150 000 | 0 | 150 000 |   |
| ***Sous-total 5.5.1 :*** | ***150 000*** | ***0*** | ***150 000*** |  |
| **5.6.1 : Tous les correspondants nationaux et les correspondants nationaux du CT ont reçu une formation sur la mise en œuvre de l’AEWA** |  |  |  | **absolue** |
| a - Élaboration de module de formation la mise en œuvre de l’AEWA, ciblant les agences nationales de mise en œuvre  | 150 000 | 0 | 150 000 |   |
| b - Deux ateliers de formation organisés pour les correspondants nationaux et les correspondants nationaux du CT sur la mise en œuvre de l’AEWA à100 000€/atelier |   | 200 000 | 200 000 |   |
| ***Sous-total 5.6.1 :*** | ***150 000*** | ***200 000*** | ***350 000*** |  |
| **5.7.1 : Dans au moins 50 % des Parties contractantes africaines, les mécanismes de coordination de l’AEWA ont été mis en place et sont opérationnels sur une base régulière** |  |  |  | **élevée** |
| a - Identifier des PC n’ayant pas de mécanisme national de coordination de l’AEWA ou un mécanisme fonctionnant mal | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Fournir des orientations aux PC identifiées pour la mise en place et/ou le fonctionnement d’un mécanisme national de coordination | 18 000 | 21 000 | 39 000 |   |
| ***Sous-total 5.7.1 :*** | ***18 000*** | ***21 000*** | ***39 000*** |  |
| **CT/2.1 : Au moins deux formateurs par État de l’aire de répartition ont été formés à donner des cours de formation au moyen du kit de formation sur la voie de migration (Flyway Training Kit ou FTK)** |  |  |  | **élevée** |
| a - Au moins un atelier FTK de Formation des Formateurs organisé dans chaque sous-région à 75 000€/atelier | 150 000 | 225 000 | 375 000 |   |
| ***Sous-total CT/2.1 :*** | ***150 000*** | ***225 000*** | ***375 000*** |  |
| **CT/2.2 : Au moins un atelier national de formation FTK a eu lieu par CP** |  |  |  | **élevée** |
| a - Au moins un atelier de formation FTK organisé par sous-région à 5 000€/atelier | 0 | 25 000 | 25 000 |   |
| b - Les correspondants nationaux et les formateurs nationaux organisent des ateliers nationaux de formation FTK | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total CT/2.2 :*** | ***0*** | ***25 000*** | ***25 000*** |  |
| **CT/2.3 : Le FTK a été incorporé dans les programmes d’au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique** |  |  |  |  **moyenne** |
| a - Les correspondants nationaux encouragent l’utilisation du FTK auprès des institutions de formation sur la faune sauvage  | 0 | 0 | 0 |   |
| ***Sous-total CT/2.3 :*** | ***0*** | ***0*** | ***0*** |  |
| **CT/2.4 : La formation FTK est disponible dans le cadre d’un cours à distance (e-learning) basé dans un institut d’enseignement supérieur** |  |  |  | **absolue** |
| a - Identification d’un institut d’enseignement supérieur qui hébergera le cours FTK à distance | 0 | 0 | 0 |   |
| b - Mise en place et diffusion du cours FTK à distance |   | 60 000 | 60 000 |   |
| ***Sous-total CT/2.4 :*** | ***0*** | ***60 000*** | ***60 000*** |  |
| **CT/3.1 : Une réunion africaine pré-MOP a trouvé place au cours de chaque période triennale** |  |  |  | **moyenne** |
| a - Organisation de deux réunions africaines régionales en préparation de la MOP à60 000€/réunion | 60 000 | 60 000 | 120 000 |   |
| ***Sous-total CT/3.1 :*** | ***60 000*** | ***60 000*** | ***120 000*** |  |
| **CT/3.2 : Les correspondants nationaux de chaque CP ont suivi une formation sur la négociation** |  |  |  | **moyenne** |
| a - Organiser deux ateliers de formation destinés aux correspondants nationaux sur l’art de négocier les AEM à 30 000€/atelier | 30 000 | 30 000 | 60 000 |   |
| ***Sous-total CT/3.2 :*** | ***30 000*** | ***30 000*** | ***60 000*** |  |
|   |   |   |   |   |
| **Sous-total - Objectif 5:** | **833 000** | **836 000** | **1 669 000** | **1 669 000** |
| **Coordination de la mise en œuvre de l’Initiative africaine** |
| Poste de coordinateur de l’Initiative africaine  | 265 337 | 185 854 | 451 191 | absolue |
| Poste d’Assistant administratif pour l’Initiative africaine | 189169 | 132 503 | 321 672 | absolue |
|   |   |   |   |   |
| **Sous-total – Coordination :** | **454 506** | **318 357** | **772 863** | **772 863** |
|   |   |   |   |   |
| ***Total Objectif 1. - 5. et Coordination :*** | ***3 429 006*** | ***3 080 857*** | ***6 509 863*** |   |
| 13 % frais généraux PNUE :  | 445 771 | 400 511 | 846 282 |   |
| **Total général** | **3 874 777** | **3 481 368** | **7 356 145** |   |

Tableau 22 : Récapitulatif du budget (en euros) pour la mise en œuvre et la coordination du Plan d’action pour l’Afrique, basé la priorité de mise en œuvre

| **Priorité de financement** | **2013-2015** | **2016-2017** | **2013-2017** | **Objectif** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|   |   |   |   |   |
| **A. Résultats ayant une priorité absolue** |   |   |   |   |
| 1.1.1: Toutes les PC ont adopté une législation nationale protégeant toutes les espèces figurant à la colonne A | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1.2.1: Toutes les PC ont établi un réseau complet de sites (d’importance internationale et nationale) | 50 000 | 275 000 | 325 000 | 1 |
| 1.2.2 : Toutes les PC ont fourni un statut juridique ou autre aux sites du réseau | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1.2.3 : Toutes les PC ont mis en place des plans de gestion pour la conservation des oiseaux d’eau et les mettent en œuvre sur les sites du réseau | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 2.3.1 : Toutes les PC ont une législation appropriée en place | 500 000 | 750 000 | 1 250 000 | 2 |
| 3.1.1 : Amélioration de la quantité et qualité des données sur les populations d’oiseaux d’eau disponibles pour l’Afrique | 300 000 | 200 000 | 500 000 | 3 |
| 4.3.1 : Au moins 25 % des PC ont élaboré et sont en train de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et de compréhension se rapportant à la conservation des oiseaux d’eau et à l’AEWA | 200 000 | 125 000 | 325 000 | 4 |
| 5.6.1: Tous les correspondants nationaux et les représentants nationaux du CT ont reçu une formation sur la mise en œuvre de l’AEWA | 150 000 | 200 000 | 350 000 | 5 |
| CT/2.4 : La formation FTK est disponible dans le cadre d’un cours à distance (e-learning) basé dans une institution d’enseignement supérieur | 0 | 60 000 | 60 000 | 5 |
| Poste de coordinateur de l’Initiative africaine  | 265 337 | 185 854 | 451 191 | Coordination |
| Poste d’Assistant administratif pour l’Initiative africaine | 189 169 | 132 503 | 321 672 | Coordination |
|   |   |   |   |   |
| ***Sous-total – Résultats ayant une priorité absolue :*** | ***1 654 506*** | ***1 928 357*** | ***3 582 863*** |  |
|   |   |   |   |   |
| **B. *Résultats ayant une priorité élevée*** |   |   |   |   |
| 1.3.1 : Toutes les PC ont mis en place des réglementations EIA/SEA qui prennent intégralement en considération les impacts sur la biodiversité,  en particulier sur les oiseaux d’eau | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1.3.2 : La capacité de tous les responsables gouvernementaux liés à l’AEWA à participer aux processus d’EIA/SEA est accrue dans toutes les PC  | 120 000 | 120 000 | 240 000 | 1 |
| 1.3.3 : La Procédure d’évaluation de la mise en œuvre de l’AEWA (IRP) sert à résoudre les cas litigieux de menaces pour des populations de l’AEWA dans des CP africaines | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 1.4.1 : Toutes les espèces/populations globalement menacées et marquées d’un astérisque présentes en Afrique font l’objet d’un SSAP | 200 000 | 160 000 | 360 000 | 1 |
| 1.4.2 : Tous les SSAP ont en place des mécanismes de coordination internationales solides et opérationnels | 150 000 | 200 000 | 350 000 | 1 |
| 3.2.1 : La moitié des PC ont tout au long de l’année (Le cas échéant) des systèmes de surveillance en place | 120 000 | 40 000 | 160 000 | 3 |
| 3.3.2 : Capacité scientifique accrue en Afrique grâce aux bourses/ programmes d’échange sur des questions se rapportant à l’AEWA avec la participation d’universités européenne et africaines  | 30 000 | 0 | 30 000 | 3 |
| CT/1.1 : Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d’eau sont renforcées dans le cadre d’AFRING | 95 000 | 30 000 | 125 000 | 3 |
| 5.1.1: D’ici 2017, le nombre de Parties contractantes en Afrique est passé à 45, y compris l’Union africaine | 125 000 | 115 000 | 240 000 | 5 |
| 5.4.1 : Au moins 50 000 EUR sont débloqués annuellement pour les pays africains pour la mise en œuvre de l’AEWA | 150 000 | 100 000 | 250 000 | 5 |
| 5.5.1 : Toutes les PC africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets | 150 000 | 0 | 150 000 | 5 |
| 5.7.1: Dans au moins 50 % des Parties contractantes africaines, les mécanismes de coordination de l’AEWA ont été mis en place et sont opérationnels sur une base régulière | 18 000 | 21 000 | 39 000 | 5 |
| CT/2.1 : Au moins deux formateurs par État de l’aire de répartition ont été formés à donner des cours de formation au moyen du kit de formation sur la voie de migration (Flyway Training Kit ou FTK) | 150 000 | 225 000 | 375 000 | 5 |
| CT/2.2 : Au moins un atelier national de formation FTK a eu lieu par PC | 0 | 25 000 | 25 000 | 5 |
|   |   |   |   |   |
| ***Sous-total – Résultats ayant une priorité élevée :*** | ***1 308 000*** | ***1 036 000*** | ***2 344 000*** |  |
|   |   |   |   |   |
| **C. Résultats ayant une priorité moyenne** |   |   |   |   |
| 2.1.1: Toutes les PC de l’Afrique du Nord ont en place une législation interdisant l’utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides | 0 | 0 | 0 | 2 |
| 2.2.1 : Toutes les Parties contractantes établissent un système pour la collecte des données sur les prélèvements d’oiseaux d’eau  | 20 000 | 0 | 20 000 | 2 |
| 2.2.2 : Un programme sous-régional de collecte des données de prélèvements d’oiseaux d’eau est opérationnel en Afrique du Nord  | 280 000 |   | 280 000 |   |
| 3.3.1: Au moins trois nouveaux programmes de recherche en relation avec l’AEWA sont mis en place en Afrique | 40 000 | 0 | 40 000 | 3 |
| 3.4.1 : Au moins une meilleure pratique par PC importante pour l’AEWA est publiée dans le journal en ligne www.conservationevidence.com | 0 | 0 | 0 | 3 |
| 4.3.2 : La Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est célébrée dans chaque PC | 36 500 | 26 500 | 63 000 | 4 |
| CT/2.3 : Le FTK a été incorporé dans les programmes d’au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique | 0 | 0 | 0 | 5 |
| CT/3.1 : Une réunion africaine pré-MOP a trouvé place au cours de chaque période triennale | 60 000 | 60 000 | 120 000 | 5 |
| CT/3.2 : Les correspondants nationaux de chaque PC ont suivi une formation sur la négociation | 30 000 | 30 000 | 60 000 | 5 |
|   |   |   |   |   |
| ***Sous-total – Résultats ayant une priorité moyenne :*** | ***466 500*** | ***116 500*** | ***583 000*** |  |
|   |   |   |   |   |
| Pour les objectifs ayant une priorité absolue, élevée et moyenne :  | 3 429 006 | 3 080 857 | 6 509 863 |   |
| 13 % frais généraux PNUE :  | 445 771 | 400 511 | 846 282 |   |
| **Total général pour les objectifs ayant une priorité absolue, élevée et moyenne :**  | **3 874 777** | **3 481 368** | **7 356 145** |   |

#

#

# Annexe 2

Tableau 23 : Espèces prioritaires pour le développement de plans d’action par espèce en Afrique[[20]](#footnote-20)

| **No** | **Espèces** | **Populations**  |
| --- | --- | --- |
| 1 | Cormoran des bancs *Phalacrocorax neglectus* (EN) | Côte d’Afrique du Sud-Ouest |
| 2 | Aigrette vineuse *Egretta vinaceigula* (VU)[[21]](#footnote-21) | Sud de l’Afrique centrale |
| 3 | Bec-en-Sabot du Nil C*Balaeniceps rex* (VU) | Afrique centrale tropicale |
| 4 | Grue caronculée *Grus carunculatus* (VU) | Afrique centrale & australe |
| 5 | Glaréole malgache *Glareola ocularis* (VU) | Madagascar/Afrique de l’Est |
| 6 | Manchot du Cap *Spheniscus demersus* (VU) | Afrique australe |
| 7 | Fou du Cap *Sula (Morus) capensis* (VU) | Afrique australe |
| 8 | Grue de paradis *Grus paradisea* (VU) | Extrême sud Afrique australe |
| 9 | Grue royale *Balearica regulorum* *regulorum* (VU) | Afrique australe (N Angola & S Zimbabwe) |

1. Résolution 4.9: <http://www.unep-aewa.org/meetings/fr/mop/mop4_docs/final_res_pdf/res4_9_conservation_in_africa_final_fr.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. Plan Stratégique de l’AEWA: [http://www.unep-aewa.org/documents/strategic\_plan/strategic\_plan\_2009-2017\_fr.pdf](http://www.unep-aewa.org/documents/strategic_plan/strategic_plan_2009-2017_fr.pdf%20) [↑](#footnote-ref-2)
3. Réunion préparatoire de la COP11 de la Convention de Ramsar : <http://www.unep-aewa.org/news/news_elements/2011/ramsar_africa_regional_meeting_fr.htm> [↑](#footnote-ref-3)
4. Réunion préparatoire de la COP10 de la CMS et de la MOP5 de l’AEWA : <http://www.unep-aewa.org/news/news_elements/2011/pre_cop_uganda_fr.htm> [↑](#footnote-ref-4)
5. ENRTP : Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie : <http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/environment_fr.htm> [↑](#footnote-ref-5)
6. En raison du nombre limité de réponses reçues, la présente analyse ne traite pas les questions relatives à l’amélioration et la révision des actions et activités proposées dans l’actuel projet de PA pour l’Afrique, ni la question des programmes/projets/initiatives existants et pertinents qui pourraient contribuer à la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique (dans les deux questionnaires). L’information fournie par les réponses à ces questions sera utilisée directement lors de la révision et de l’amélioration de l’ébauche actuelle du document. [↑](#footnote-ref-6)
7. Résolution 4.9 : <http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop4_docs/final_res_pdf/res4_9_conservation_in_africa_final.pdf> [↑](#footnote-ref-7)
8. La République du Soudan est actuellement Partie contractante à l’AEWA, tandis que la République du Soudan du Sud ne l’est pas. Ceci apparaîtra bientôt sur une carte mise à jour de l’aire de répartition de l’AEWA et sera incorporé dans le Plan d’action. [↑](#footnote-ref-8)
9. Étude des SSAP: <http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop4_docs/meeting_docs_pdf/mop4_10_ssap_review.pdf> [↑](#footnote-ref-9)
10. IRP de l’AEWA : <http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop4_docs/final_res_pdf/res4_6_establishment_irp_final.pdf> [↑](#footnote-ref-10)
11. Publication de l’AEWA sur la grenaille de plomb : <http://www.unep-aewa.org/publications/popular_series/lead-shot-en.pdf> [↑](#footnote-ref-11)
12. Description EURING du baguage des oiseaux : <http://www.euring.org/about_euring/brochure2007/02what_is_ringing.htm> [↑](#footnote-ref-12)
13. FTK du WOW : <http://wow.wetlands.org/CAPACITYBUILDING/TRAININGAWARENESSRAISING/WOWTrainingResources/tabid/1688/language/en-US/Default.aspx> [↑](#footnote-ref-13)
14. Les pays africains de langue portugaise sont : l’Angola, le Cap Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe [↑](#footnote-ref-14)
15. Partenariat après-WOW : <http://wow.wetlands.org/ABOUTWOW/LATESTNEWS/tabid/125/articleType/ArticleView/articleId/2281/Default.aspx> [↑](#footnote-ref-15)
16. Communautés économiques régionales d’Afrique : Communautés des États du Sahel et du Sahara (CEN-SAD), Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté d’Afrique de l’Est, (EAC), Communauté économique des États d’Afrique Centrale (CEEAC/ECTAS), Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO/ ECOWAS), Communauté de développement d’Afrique australe (SADC) [↑](#footnote-ref-16)
17. Les compléments de personnel du Secrétariat PNUE/AEWA et les coûts correspondants sont définis dans le cade du budget adopté à chaque session de la Réunion des Parties à l’Accord [↑](#footnote-ref-17)
18. Déjà fourni dans le cadre de l’action 1 résultat 1.2.1 ci-dessus [↑](#footnote-ref-18)
19. Les pays de langue portugaise en Afrique sont: L’Angola, le Cap Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tome et Principe [↑](#footnote-ref-19)
20. Extrait de la liste de priorité de l’AEWA pour le développement des SSAP : <http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop4_docs/meeting_docs_pdf/mop4_10_ssap_review.pdf> [↑](#footnote-ref-20)
21. Ce SSAP est en cours d’élaboration pour être présenté à la MOP5 de AEWA. Il n’est donc pas inclus dans le budget de développement des SSAP dans ce présent Plan d’action pour l’Afrique. [↑](#footnote-ref-21)